

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Procès-verbal du  
Conseil d'Administration

du 22 décembre 2023

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Présents**

***Pour le Conseil Régional***

*Agnès LANGEVINE*

*Julien BARAILLE ( visio)*

*Christophe MANAS (visio)*

***Pour le Conseil Départemental***

*Hermeline MALHERBE*

***Personnalités qualifiées***

*Jean Baptiste LLATI*

*Georges BARTOLI*

*Alexandre DOULUT (visio)*

*Bernadette COSTASECA*

***Représentant du personnel***

*François LEMARTINEL*

**Excusés**

*Carole DELGA*

*Olivier ROMERO*

*Patrick CASES*

*Laurence FRANCOIS*

*Charles CHIVILO*

**Etaient invités :**

*Céline SALA PONS*

*Pascal HUMBERT*

*Carole MARTINEZ*

*Laurence MORAGAS*

*Emmanuelle FAURE*

- Adoption de l'ordre du jour  
*Aucune remarque n'est formulée*  
▶ *adopté à l'unanimité.*

- Installation des nouveaux représentants du personnel  
*Le mandat de L.JORNET et J.MILLAN arrivant à terme, de nouvelles élections ont été organisées à l'issue desquelles ont été élu.e.s, pour 3 ans :*  
- *Cécile CHARPENTIER en qualité de titulaire*  
- *François LEMARTINEL en qualité de suppléant*

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2023:  
*Hermeline MALHERBE demande que soit précisé que son absence lors du CA du 5/12/23 était liée à l'accueil à Port-Vendres de Patricia MIRALLES, secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire .*  
▶ *adopté à l'unanimité en intégrant la remarque complémentaire*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 22 DECEMBRE 2023  
Rapport 31/2023: vote du Budget Primitif 2024

Considérant :

Le budget primitif 2024, dont la maquette officielle est jointe en annexe, est fidèle aux Orientations Budgétaires présentées le 5 décembre dernier.

Toutes sections confondues, les masses budgétaires correspondent aux projections présentées (1.716.000 €) et se caractérisent par une légère progression (2,8%) par rapport au budget primitif de l'année précédente (1.668.000 €).

**.Section de fonctionnement**

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2023 (PM)</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	755 000,00 €	752 250,00 €
<b>012 - Charges de personnel, frais assimilés</b>	900 000,00 €	860 000,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	9 000,00 €	10 200,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 664 000,00 €</b>	<b>1 622 450,00 €</b>
<b>042 – Opération d'ordre transfert entre sections</b>	21 000,00 €	21 550,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>21 550,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 685 000,00 €</b>	<b>1 644 000,00 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1.685.000 €, en légère progression par rapport au BP 2023 (1.644.000€) du fait de l'évolution des charges de personnel.

#### .Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles se ventilent entre trois chapitres budgétaires : les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante. S'ajoutent à ces dépenses réelles, des dépenses d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement comptable.

#### .Les charges à caractère général (chapitre 011)

D'un montant de 755 000 € et stable par rapport au Budget Primitif précédent, ce chapitre globalise de multiples lignes comptables. Pour plus de clarté, il est proposé de le décomposer par grandes destinations de dépense.

#### .Le bâtiment (325 000 €)

- Les fluides (eau/énergie/carburant) = 125 000 € (155 000 € en 2023), du fait de la détente du marché « énergie » annoncée par le SYDEEL
- L'entretien intérieur et extérieur (prestation et fournitures) = 105 000 € (116 000 € en 2023)
- La maintenance = 50 000 € (45 000 € en 2023)
- Les télécommunications = 25 000 € (22 000€ en 2023)
- Les petits matériels et fournitures diverses = 20 000€ (13 000 € en 2023)

#### .La programmation scientifique et culturelle (210 000 €)

- Les dépenses de déplacement des intervenants = 20 000 € (35 000€ en 2023)
- Les dépenses d'hébergement et de réception = 40 000 € (30 000€ en 2023)
- Les prestations techniques externalisées = 25 000 € (15 000€ en 2023)
- Les locations de matériel = 10 000 € (10 000 € 2023)
- Les fournitures et petit matériel = 5 500 € (10 000 € en 2023)
- Les publications (réédition du « mémo du Mémo », édition de deux carnets de témoignages « nomades » et d'un ouvrage sur le camp au sortir de la seconde guerre mondiale) = 18 000 € (25 000 € en 2023)
- Les frais de colloque et séminaires = 5 000 € (10 000 € en 2023)
- Les services extérieurs et rémunération des intervenants/compagnies = 61 500 € (64 000€ en 2023)
- Les cotisations GUSO = 10 000 € (13 000 € en 2023)
- Les honoraires = 5000 € (10 000 € en 2023)
- Les transports d'oeuvre = 10 000 € (15 000 € en 2023)

*Nb : Les actions nouvelles liées au projet Exilis soutenu par l'Union Européenne (programme POCTE-FA), seront inscrites au stade du Budget Supplémentaire en fonction du calendrier de mise en œuvre.*

#### .Les dépenses de communication (80 000€)

- Les insertions et campagnes d'affichages = 30 000 € (40 000 € en 2023)
- Les supports de communication = 22 000 € (30 000 € en 2023)
- Les relations presse = 15 000 € (6 000 € en 2023)
- Les prestations (hébergement et refonte du site internet/ graphiste /conception audio-visuelle ) = 13 000 € ( comme en 2023)

Au regard des observations émises par le Conseil d'Administration lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ce budget pourra être porté à 100.000 € au stade du Budget Supplémentaire au regard du niveau du résultat reporté pour accompagner une campagne de promotion de l'établissement auprès de la population touristique avant l'été.

.Les services annexes (65 000 €)

- Le café (alimentation) = 15 000€
- La librairie = 50 000€

.Les charges de structure (75 000 €)

- Assurance = 15 000 € (stable par rapport à 2023)
- Fournitures administratives et frais d'affranchissements = 7 000 € (14 000 € en 2023)
- Locations mobilières = 10 000 € (stable par rapport à 2023)
- Dépenses de formation = 5 000 € (6 250 € en 2023)
- Déplacement des agents = 11 000 € (18 000 € en 2023)
- Achats divers = 27 000 €

.Les charges de personnel (900.000€)

.Le personnel permanent

A la faveur de la réorganisation de l'établissement, le Mémorial n'emploie plus de personnel sous statut précaire ou spécifique (alternance/ CIFRE/stagiaires longue durée / Services civiques).

Toutes les missions auparavant occupées par des agents sous contrats spécifiques ont été redéployées sur les postes permanents à temps complet occupés par des agents publics nommés dans les filières correspondant à leurs missions, à l'exception d'un seul agent ayant souhaité conserver un emploi à temps non complet pour le cumuler avec une activité accessoire.

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Grade détenu</b>	<b>Durée hebdo</b>
Directrice	Administrateur Hors classe - Contractuel	TC
Administrateur	Directeur territorial	TC
Responsable Communication	Attaché - Contractuel	TC
Responsable scientifique	Attaché - Contractuel	TC
Assistante de direction	Adjoint adm principal 1e classe	TC
Gestionnaire administrative et RH	Adjoint adm principal 1e classe	TC
Gestionnaire administrative et financière	Adjoint administratif	TC
Responsable Billetterie	Adjoint administratif	TC
Agent accueil	adjoint administratif	TC
Agent accueil	adjoint administratif stagiaire	TC
Médiateur	adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	adjoint du patrimoine	TC
Médiateur	Adjoint du patrimoine	TC
Agent polyvalent - café	adjoint administratif	30H
Agent polyvalent - café	adjoint administratif	TC
Régisseur Technique	adjoint technique	TC
SSIAP	adjoint technique	TC
Chargée d'action culturelle /EAC	adjoint du patrimoine	TC

.Les remplacements /renforts /actualisation du régime indemnitaire

Il est précisé que les crédits de dépenses liés au remplacement d'agents absents / au personnel vacataire seront inscrits au Budget à l'occasion de la reprise du résultat (estimation à date de 50 000 €)

c) Le personnel mis à disposition par l'Education Nationale

Pour accompagner les missions pédagogiques de l'établissement, le Mémorial dispose d'un Service Educatif, de 3 enseignants détachés à raison d'une journée par semaine.

Avec la montée en puissance des objectifs assignés à l'établissement en termes d'élargissement des publics scolaires (notamment en direction du premier degré) un agent supplémentaire sera mis à la disposition du Mémorial à temps partiel (2 jours par semaine) à compter de janvier 2024 puis à temps plein à compter de la rentrée de septembre.

Ces mises à disposition de personnel représenteront une aide en nature de l'ordre de 100.000 € / an (en année pleine)

.Les autres charges de gestion courante (9.000€)

Elles concernent le paiement des droits d'auteur (droits d'exposition des artistes sélectionnés pour la prochaine exposition temporaire) et la régularisation du PAS (Prélèvement A la Source).

.Les dépenses d'ordre (21 000€)

Comme toute collectivité publique, le Mémorial est appelé à provisionner chaque année les sommes nécessaires au renouvellement progressif des immobilisations qu'il a acquises (matériel de bureau, équipements numériques et informatiques, expositions itinérantes, ...). Cet effort ne se traduit pas par un décaissement d'argent mais s'apparente à une épargne obligatoire alimentant les ressources de la section d'investissement. Il s'élève à environ 21.000€.

**.Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2024 (1.644.000 €) sont en légère progression par rapport à celles inscrites au BP 2023 (1.601.000€).

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2023 (PM)</b>
<b>70 – Produits services, domaine et ventes di</b>	310 000,00 €	300 000,00 €
<b>74 – Dotations et Participations</b>	1 340 000,00 €	1 334 000,00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	35 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 685 000,00 €</b>	<b>1 644 000,00 €</b>

Elles se décomposent en :

- Ressources propres provenant des recettes de billetterie (240.000 €) et produits des ventes du café (20.000€) et de la Librairie (50.000€).
- Contributions des membres fondateurs (1.130.000€), provenant respectivement de la Région (735.000€) et du Département (395.000€)
- Soutiens spécifiques de l'État = 210.000 € (190.000€ en 2023). les inscriptions sont en hausse en raison du coup pouce supplémentaire annoncé par la DILCRAH pour accompagner l'exposition sur les nomades, la volonté affichée par la DPMA et de la DRAC de mieux accompagner le développement du Mémorial.
- Autres produits de gestion courante (indemnités journalières, locations salle/auditorium, etc) et mécénat = 35 000€
- Les recettes nouvelles liées à la mise en œuvre du projet Exilis soutenu par l'Union Européenne (programme POCTEFA), seront inscrites au stade du Budget Supplémentaire en fonction des informations fournies sur le calendrier de versement.

### .La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en 2024 à un niveau légèrement plus élevé que son niveau habituel .

Les propositions d'inscriptions budgétaires en dépenses de 31 000 € (renouvellement d'équipements scéniques ou informatiques) sont financées par les recettes d'amortissement et les attributions du FCTVA en progression

#### Dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2023 (PM)
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	5 000,00 €	4 550,00 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	26 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>24 550,00 €</b>

#### Recettes d'investissement

	BP 2024	BP 2023 (PM)
<b>10 - FCTVA</b>	10 000,00 €	3 000,00 €
<b>040 – Opération d'ordre transfert entre secti</b>	21 000,00 €	21 550,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>24 550,00 €</b>

Ces explications apportées, il est proposé :

- .De voter le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette jointe en annexe

**Céline Sala Pons souligne que le BP a intégré les demandes exprimées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et notamment la majoration du budget communication et la majoration des droits d'entrée pour les événements de la programmation. Elle indique qu'il serait dommage de revenir sur l'amplitude d'ouverture de l'établissement au public scolaire à l'heure où le MCR**

*bénéficiera d'une mise à disposition de moyens humains par l'Éducation Nationale pour renforcer son pôle pédagogique du MCR.*

*Pascal Humbert précise que les recettes engendrées par le POCTEFA seront intégrées au BS lorsque le calendrier de mise en œuvre des actions du programme sera établi.*

*Après s'être rapprochée du service de la DAT à la Région, Agnès LANGEVINE apporte des précisions concernant les ombrières dont l'installation est envisagée sur le parking du MCR.*

*Elle explique qu'à ce stade, il n'y a pas d'étude de faisabilité qui ait été encore réalisée mais ajoute qu'en mars 2024, la Région devrait voter une délibération de principe reprenant l'ensemble des projets d'ombrières retenus pour les établissements de la Région et qu'elle a demandé de prioriser le projet pour le MCR et d'en accélérer à minima l'étude de faisabilité.*

*Un premier contact a été pris avec l'architecte, lequel ne serait pas opposé au projet.*

*Georges BARTOLI souhaite, pour sa part, apporter des précisions concernant son intervention lors du dernier CA à propos de la communication.*

*Pour lui, la communication n'est pas qu'une question de budget, il s'agirait de trouver d'autres canaux de communication (qui ne soient pas forcément payants) qui permettrait une communication plus offensive : newsletter, instagram, presse nationale et régionale (au-delà des présentations des expositions).*

*Il encourage l'établissement à réfléchir à une stratégie de communication avant de parler du budget alloué à la communication, peut-être avec l'appui d'un avis extérieur.*

*Céline SALA PONS souligne que le MCR est de plus en plus présent dans la presse (écrite et parlée) au niveau local, national et international.*

*S'agissant de la stratégie de communication et du recours à un appui extérieur, Céline SALA PONS précise également que le plan de communication établi par le responsable de la communication du MCR a été adressé aux services communication de la Région et du CD66 en vue d'une aide de leur part pour travailler en synergie la visibilité du MCR.*

*Elle ajoute que ce plan de communication du MCR pourrait être présentée lors d'un prochain CA.*

*Christophe MANAS considère, pour sa part, que le dispositif du Mémorial Itinérant est un important vecteur de communication sur le territoire via les écoles et la population locale que cet outil permet de toucher de manière directe.*

*Pascal HUMBERT procède ensuite à la présentation du BP 2024 en s'appuyant sur le diaporama joint en annexe.*

**► adopté à l'unanimité.**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 32/2023 : Modification de tarifs

Considérant :

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 5 décembre dernier, le Conseil d'Administration a proposé d'actualiser des tarifs d'accès aux conférences, lectures et spectacles vivants proposé par le Mémorial. Dans ce cadre, il est proposé d'arrêter la grille tarifaire suivante :

	Situation actuelle		Proposition
Café Philo	Accès libre (conso payante)		Accès libre
Intervention d'un témoin	Accès libre		Accès libre
Conférence accueillie	Accès libre		Accès libre
Conférence organisée par le MCR	5,00 €	gratuit pour les moins de 18 ans, handicapés et bénéficiaires des minimas sociaux, membres des instances de l'EPCC et agents	5,00 €
Lecture organisée par le MCR	5,00 €		5,00 €
Projection (film, documentaire)	5,00 €		5,00 €
Spectacle vivant (concert, théâtre, danse, etc)	5,00 €		7,50 €

Ces explications apportées, il est proposé :

**- D'INSTITUER** les tarifs proposés

*Céline Sala Pons propose de maintenir les tarifs actuels pour les évènements au format simple (conférences, lectures, projections de documentaire) qui engagent peu ou pas de frais et de faire porter l'augmentation des tarifs sur les spectacles vivants qui engagent des coûts plus importants (contrats de cession, prestations techniques). Elle souligne que ces évolutions de tarif s'entendent pour les entrées adultes ; la gratuité étant maintenue pour les -18 ans.*

*Compte tenu de la grande qualité des évènements proposés au Mémorial, Jean-Baptiste LLATI estime pour sa part que la gratuité peut être contre productive et que la fixation d'un tarif raisonnable et accessible permettrait de garantir cet équilibre entre prix et qualité.*

*Céline Sala Pons précise que l'élargissement des publics est en marche et que de plus en plus de jeunes participent aux évènements de la programmation.*

*G.BARTOLI estime que le doublement de l'entrée pour le « combiné » spectacle/conférence est trop important et propose de le fixer à 9€.*

*Christophe MANAS rejoint l'analyse de J.B LLATI sur le lien entre qualité et gratuité et estime également que le choix d'un tarif raisonnable et accessible est judicieux pour permettre à tous d'assister aux évènements du MCR.*

*Agnès LANGEVINE indique que lors d'une réunion à laquelle elle a assisté, il a été précisé que la DRAC invite les établissements culturels à s'inscrire dans une dynamique de « série ». dans cet esprit, Le MCR pourrait :*

- accueillir un spectacle issu d'une série proposée par un autre partenaire culturel
- proposer plusieurs représentations pour les évènements accueillis.

*Céline SALA PONS partage l'analyse d'Agnès Langevine et précise qu'une double programmation des spectacles (scolaire en début d'après midi et grand public en soirée) a été testée avec succès. Elle ajoute qu'une mutualisation a déjà été mise en place avec certains partenaires (Institut Jean VIGO par exemple avec la mise en place d'une master class) pour partager les frais de déplacement, de droits de cession et que pour la prochaine saison elle souhaiterait arriver à inscrire le MCR dans le programme de la DRAC « des possibles et des territoires » en partenariat avec la Scène Nationale de Narbonne et l'Archipel de Perpignan.*

*Elle souligne toutefois les limites de la multiplication des dates de représentations compte tenu des coûts de cession qui empêcheraient la programmation d'autres spectacles et de l'impossibilité d'amortir tout ou partie du coût du spectacle avec les recettes de billetterie compte tenu de la jauge de l'auditorium.*

*Elle rappelle également qu'une des problématiques du MCR reste le respect dans l'équilibre des mémoires.*

*Hermeline MALHERBE estime qu'il ne faut pas s'interdire d'y réfléchir.*

*Julien BARAILLE adhère à l'idée d'essayer de mettre en place des « répétitions » des spectacles présentés au MCR car cela pourrait permettre de faire venir un autre public, un public qui n'a pas l'habitude de venir au MCR et qui pourrait passer à côté d'un spectacle.*

*Partageant cet objectif d'élargissement des publics, Céline SALA PONS précise que la diversification des types de spectacle permet également une diversification des publics.*

*Quant à la programmation de « séries » de spectacles, elle ajoute qu'il faut aller chercher des moyens ou envisager la « série » dans d'autres lieux que le MCR, avec la complexité pratique que cela implique, la production de spectacles et la mise en place de tournées étant des métiers à part entière.*

*Bernadette COSTASECA estime que la « série » doit avoir lieu au MCR pour que cela ait un sens, un impact pour le MCR.*

*Rappelant que le 1<sup>er</sup> producteur de spectacles en France est le CCAS de EDF/GDF avec sa politique de « tournées CCAS » de spectacles dans tous leurs établissements, Georges Bartoli invite la Direction du Mémorial à prendre attache auprès de la Direction Régionale.*

**► adopté à l'unanimité avec la modification de 9€ pour le combiné « conférence+spectacle ».**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 33/2023 : Mise à disposition d'un.e responsable pédagogique par l'Education Nationale

Considérant

Disposant d'une forte légitimité dans le champ pédagogique et rayonnant sur deux académies, le Mémorial du camp de Rivesaltes a décidé de placer la transmission et l'éducation au coeur des priorités du nouveau projet d'établissement.

Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une instance consultative d'expertise, le Conseil Pédagogique, rassemblant sous l'égide de l'Inspecteur Général B. Falaize 10 spécialistes nationaux et internationaux mais également par une réorganisation de son fonctionnement interne pour dégager 50 % de créneaux pédagogiques supplémentaire (600 créneaux aujourd'hui / 900 demain pour tenter de passer de 13 000 scolaires à plus de 20 000 à horizon 2025).

Au regard de l'affirmation de cette volonté et de l'émergence de nouvelles priorités nationale dans le champ de l'Enseignement Moral et Civique et de l'Education Artistique et Culturelle, le Mémorial a été identifié comme « site pilote » par le Ministère de l'Education Nationale.

Cette montée en puissance du site implique une montée en charge de l'encadrement intermédiaire pour structurer, orienter, accompagner et évaluer la politique scolaire de l'établissement.

Raison pour laquelle l'Education Nationale a décidé de renforcer les moyens humains détachés au Mémorial.

En complément des trois enseignants du Service Éducatif disposant déjà d'une journée de décharge par semaine, un cadre supplémentaire de l'Education Nationale sera mis à disposition du Mémorial, à temps partiel à compter de janvier 2024 (2 jours par semaine) puis à temps plein à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Placé sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de l'établissement, cet agent assurera la coordination de la politique pédagogique et d'éducation à la citoyenneté de l'établissement. Sa fiche de poste se structurera autour de 3 grandes missions :

- Développer et élargir les publics scolaires
- Coordonner / accompagner les équipes pédagogiques
- Développer les ressources pédagogiques

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** cette mise à disposition
- **D'AUTORISER** la Directrice à signer tous les actes afférents à ce dossier

***Céline Sala Pons souligne qu'avec cette mise à disposition l'État reconnaît la place particulière du MCR dans son travail de transmission et d'éducation citoyenne et l'accompagne dans le développement des publics scolaires.***

*Elle ajoute que cette mise à disposition répond aussi aux besoins de personnel d'encadrement pour accompagner et coordonner le travail des équipes de médiation, du service éducatif et d'action culturelle dans la politique pédagogique du MCR.*

*Elle précise ensuite que cette personne travaillera sous l'égide du Conseil Pédagogique au développement des ressources pédagogiques et l'adaptation de l'exposition permanente aux enjeux actuels de la transmission.*

*A l'attention de Jean-Baptiste LLATI qui se pose la question de la position hiérarchique de cette personne, Céline SALA PONS précise que cette personne est actuellement chargée de mission par la Rectrice auprès du MCR jusqu'en juin, sous la direction de la Directrice du MCR et qu'un appel à candidature sera publié pour la rentrée de septembre 2024. Le ou la candidat.e retenu.e deviendra alors un agent mis à disposition du MCR mais payé par l'Education Nationale qui conservera son évolution de carrière au sein de l'Éducation Nationale.*

*Hermeline MALHERBE précise que cet apport en nature de moyens devra être valorisé sur le budget du MCR.*

► **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 22 décembre 2023

Rapport 34/2023 : Convention de partenariat et de mécénat avec l'entreprise VEOLIA

Considérant :

Pour soutenir l'action générale du Mémorial et encourager sa politique de création et de diffusion de projets culturels, l'Entreprise VEOLIA EAU propose de verser 10.000 € à l'EPCC dans le cadre de sa démarche de mécénat.

Essentiellement désintéressée, cette forme de soutien ouvre droit à des avantages fiscaux (déduction à hauteur de 60 %), mais également à de possibles contreparties directes n'excédant pas 25 % du montant de la libéralité.

En l'occurrence, il est proposé d'axer les contreparties, autour d'avantages et de prestations permettant au Mémorial d'élargir et de toucher de nouveaux publics en :

- facilitant l'accès des salariés, clients et prospects de l'entreprise à des visites guidées ou libres du Mémorial, aux événements jalonnant la programmation scientifique et culturelle de l'établissement (mise à disposition d'un quota de places)
- organisant sur site ou au sein de l'entreprise des conférences ou des actions de sensibilisation sur des sujets en lien avec les messages et valeurs portés par le Mémorial, en complément d'une mise à disposition éventuelle d'espaces (salle de réunion, auditorium)

Enfin, à l'instar des contreparties habituellement accordées en termes d'image dans le cadre de convention mécénat, il est proposé de mentionner le soutien de l'entreprise sur la page Partenaires du site Internet du Mémorial et sur les supports de communication spécifiques des projets culturels soutenus (page de programmation du site internet, page Facebook, compte Instagram, dépliant programmation, newsletter du Mémorial, mails d'invitation).

Pour permettre à l'assemblée délibérante de se prononcer, un projet de convention de partenariat et de mécénat a été préparé. Il est joint en annexe.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe
- **DE CHARGER** la Directrice de sa signature et de sa mise en oeuvre

*Céline SALA PONS explique que ce partenariat s'inscrit dans la continuité d'échanges réguliers avec le Directeur Régional de Veolia-Eau qui a été très touché par la visite du site et souhaite accompagner la production d'évènements culturels et favoriser l'accès au Mémorial.*

► **adopté à l'unanimité**

## **INFORMATIONS**

### **- Projet MATRICE**

*En 2013, la Région a signé l'accord de consortium de l'équipement d'excellence MATRICE (contrat ANR-10-EQPX-0021) en charge du traitement et de la valorisation des 84 témoignages collectés sur l'histoire du camp et du projet de Mémorial. Le MCR s'est depuis substitué à la Région dans la participation à ce projet.*

*Suite à la décision prise par le ministère de l'Enseignement supérieur de supprimer les COMUE, la COMUE HESAM Université qui tenait le rôle de coordinateur du projet depuis l'origine, a été dissoute.*

*Pour assurer la continuité du programme de recherche, il est proposé que **l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** soit le nouveau coordinateur en lieu et place d'HESAM Université. L'assemblée délibérante rend un avis favorable sur ce changement de coordinateur.*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Procès-verbal du  
Conseil d'Administration

du 5 Décembre 2023

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Présents**

***Pour le Conseil Régional***

*Agnès LANGEVINE*

*Patrick CASES*

*Laurence FRANCOIS*

***Pour le Conseil Départemental***

*Marie Edith PERAL*

***Personnalités qualifiées***

*Jean Baptiste LLATI*

*Georges BARTOLI*

*Geneviève ERRAMUZPE (visio)*

*Bernadette COSTASECA (visio)*

*Isabel ALTADILL-CHIC HET (visio)*

*Eliane JARYCKI (visio)*

*Christophe MANAS (visio)*

***Représentant du personnel***

*Julien MILLAN*

**Excusés**

*Carole DELGA*

*Olivier ROMERO*

*Alexandre DOULUT*

*Julien BARAILLE*

*Laura JORNET*

**Etaient invités :**

*Céline SALA PONS*

*Pascal HUMBERT*

*Carole MARTINEZ*

*Mélodie CHIBATTE*

*Marie LANDELLE*

*Stéphanie GRILLET*

*Emmanuelle FAURE*

- Adoption de l'ordre du jour  
**Aucune remarque n'est formulée**  
▶ **adopté à l'unanimité.**

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18/10/23:  
**Aucune remarque n'a été formulée avant la séance ni lors de la présentation.**  
▶ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 5 décembre 2023**

**Rapport 25/ 2023: Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Considérant :

L'élaboration du Budget Primitif doit être précédée, dans les deux mois de son adoption, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B).

Le D.O.B ne constitue pas un acte budgétaire au sens d'une autorisation d'engager des dépenses ou de percevoir des recettes, mais d'un moment d'échanges et de démocratie budgétaire.

A partir d'informations sur la situation financière de l'établissement et sur ses perspectives d'évolution, le D.O.B doit aboutir à la définition des priorités et d'indications générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif.

Ces indications et informations figurent dans le rapport ci-joint dont le Conseil d'Administration est invité à prendre connaissance et à débattre

## **Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Il améliore l'information transmise aux élus et donne aux membres du Conseil d'administration la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'EPCC. Il doit se concevoir comme un outil de communication financière associant l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour permettre à l'assemblée de débattre des grandes orientations autour desquelles se structurera le Budget 2024 et de leurs incidences pluriannuelles (deuxième partie), une présentation du contexte dans lequel s'inscrit le DOB de cette année paraît indispensable (première partie).

### **Première partie : la vitalité de l'établissement contraste avec la morosité du contexte économique**

Le présent rapport met en évidence une forme de paradoxe entre l'intensité de la vie d'un établissement en ordre de marche disposant de riches perspectives de développement et un environnement externe porteur d'incertitudes et d'inquiétudes dont il est difficile de mesurer le caractère purement conjoncturel ou au contraire la dimension plus durable.

## **II. La vitalité du lieu ....**

La dynamique d'activité et les perspectives de développement du Mémorial du camp de Rivesaltes se déclinent autant à l'échelle locale, nationale qu'internationale.

### **A. A l'échelle locale**

Le renforcement de l'ancrage local du Mémorial constitue l'un des axes stratégiques du projet porté par la direction de l'établissement. Ouvert sur le territoire, le Mémorial se positionne non seulement comme un lieu d'accueil mais également comme un catalyseur de projets collaboratifs, dans et hors de ses murs, avec des partenaires de tous horizons.

- La multiplication des partenariats avec les établissements scolaires

Avec l'élargissement du nombre de créneaux de médiation (visites guidées, ateliers pédagogiques) rendu possible par le Conseil d'Administration (fermeture du samedi à la place du lundi en période creuse) et la programmation d'événements jeunes publics, de plus en plus d'établissements scolaires ont accès au Mémorial.

Au-delà de la croissance de la fréquentation scolaire, la tendance est à l'élargissement des publics (avec l'accueil des établissements du premier degré) et au renforcement de l'accompagnement pédagogique (l'accès en visite libre des établissements scolaires devient marginale).

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Public scolaire</b>	13206	3857	3253	13393	16000
<b>Dont visites libres</b>	3015	371	Néant	1276	1500

➤ La multiplication des partenariats avec les acteurs culturels locaux

Dans une logique de fédération des énergies, de mutualisation des moyens et des publics, de fréquentes co-programmation d'évènements sont mises en œuvre.

Il ne s'agit pas simplement d'accueillir un évènement ou de faire des économies, mais de réfléchir de manière concertée à des programmations croisées en fonction des actualités de chacun, de partager des réseaux et des points de vue.

Cette approche partenariale est d'ores et déjà établie avec le festival Jazzèbre (2 dates par an dont une « jeune public »), avec le Festival Pablo Casals (2 dates par an et bientôt 3), avec le Conservatoire de Perpignan, le Festival de théâtre d'Estagel, l'Institut Jean Vigo, le Centre International de Photo-journalisme, le Festival Mare Nostrum, le Festival Nostre Mare. Et des contacts sont d'ores et déjà enclenchés pour élargir le cercle partenarial au Centre de la mémoire « Joe Bousquet » de Carcassonne, aux scènes nationales (Théâtre National de Narbonne et l'Archipel), au Théâtre des Aspres de Thuir, au Musée d'Art Moderne de Céret, au Musée d'art Moderne de Collioure ou à la Casa Musicale de Perpignan.

En marge de la construction de partenariats bilatéraux, le Mémorial devient également un lieu de croisement et de mises en relation des acteurs culturels et contribue ainsi, à sa juste place, au renforcement de la cohésion territoriale

➤ Le renforcement des liens avec les acteurs publics

Le lancement du Mémorial Itinérant a été l'occasion d'enclencher une collaboration active avec le Pays de la vallée de l'Agglo et plus largement avec l'Association des Maires du Département. Ces structures ont invité leurs membres à découvrir ou redécouvrir le Mémorial lors d'une soirée de présentation in situ et les ont encouragés à accueillir le Mémorial Itinérant. Initiative efficace si l'on en juge au calendrier de réservation de cette exposition itinérante (complet sur 18 mois) qui permet d'irriguer le territoire et de mettre en lumière, au plus proche des habitants, l'histoire du lieu et l'action du Mémorial mais également de programmer des médiations hors les murs.

➤ Le rapprochement avec les acteurs économiques

A la faveur d'interventions de la Directrice du Mémorial au sein des instances consulaires et de différents cercles de réflexions économiques, plusieurs projets de partenariats, voire de mécénat sont en train de se structurer. L'objectif n'est pas seulement de mobiliser de nouvelles ressources au profit du Mémorial, mais également de toucher des entreprises dont l'histoire peut croiser celle du camp Joffre et de construire des formes d'intervention ou de découverte du site adaptées aux besoins et attentes de leurs salariés ainsi qu'aux valeurs de l'entreprise.

➤ Les collaborations avec les Universités du territoire

La multiplication des collaborations avec les universités locales (UPVD, Paul Valéry de Montpellier,...) permettent de conforter le positionnement du Mémorial à la fois comme un lieu de production de connaissance et de recherche mais également comme un lieu de diffusion de ces contenus auprès du monde académique, universitaire ou du grand public. Ces collaborations se déclinent au travers de l'organisation ou la co-organisation de journées d'études en présentiel ou en lignes, la participation à des tables rondes ou l'accueil de scientifiques en résidence, le MCR venant d'être labellisé comme lieu d'accueil dans le cadre de l'appel à projets « le CNRS au musée »

## **B. Au plan national**

Le renouvellement du Conseil Scientifique et la mise en place du Conseil Pédagogique positionne le Mémorial comme un interlocuteur privilégié, voire comme un site pilote, pour la mise en œuvre de politiques ministérielles ou la production d'évènements commémoratifs de premier plan.

C'est ainsi, par exemple, que le Mémorial :

- Accueille le 17 janvier 2024 Manuel Brosset, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire (DGSCO), pour lancer un cycle de formation en direction des enseignants du premier et second degré autour du thème «*Pourquoi venir dans un lieu de Mémoire?*». Cet évènement important fait suite à deux visites successives de la Rectrice sur le site, la première en septembre pour la rentrée des Inspecteurs d'Académie autour des valeurs de la République et la seconde le 6 décembre pour la journée de formation de l'ensemble des référents laïcité de l'académie en présence de 3 représentants du Conseil des Sages de la Laïcité. Une présence régulière des plus hautes autorités académiques qui résulte de la labellisation du Mémorial comme site pilote de la politique nationale d'éducation à la citoyenneté et à la mémoire.
- Accueille et co-organise le 1<sup>er</sup> mars 2023 avec le Collège de France (Institut Convergence Migration) une journée d'étude "Apprentissages formels, non-formels et informels des migrants, l'éducation dans les camps".

- Est partie prenante de l'hommage national à la Mémoire « harkis » qui sera rendu le 7 février 2024 par le Président de la République en ouverture du parcours de l'exposition du Mémorial « 13 chibanis harkis » qui se déclinera simultanément à l'Assemblée Nationale et aux Invalides.

## **C. Au plan international**

Souhaitée depuis 2019 par les collectivités fondatrices et notamment par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, la mise en réseau des lieux de mémoires catalans est devenue une réalité à l'avènement de laquelle le Mémorial du camp de Rivesaltes a largement contribué. Une réalité d'ailleurs appelée, dans les prochains mois, à s'incarner par des actions concrètes facilitant la circulation des publics, les échanges scientifiques et la mutualisation de moyens et de projets entre les 7 lieux fédérés (Mémorial du camp de Rivesaltes, Maternité d'Elne, Mémorial d'Argelès, Château Royal de Collioure, Musée de l'Exil de la Jonquère, Mémorial Démocratique de Barcelone et le musée de l'histoire juive de Gérone).

Le rayonnement international de l'établissement déborde singulièrement du cadre transfrontalier puisque les récentes avancées législatives espagnoles sur la Mémoire Démocratique ont placé les lieux de mémoire catalans sur le devant de la scène et déclenché un cycle d'échanges scientifiques et institutionnels dans un réseau structuré à l'échelle de l'Union Européenne au sein duquel le Mémorial du camp de Rivesaltes occupe une place de choix.

## **II. ... contraste avec la morosité du contexte**

Les inquiétudes qui entourent la construction du budget 2024 résultent à la fois de fortes contraintes externes, mais également de fragilités propres à l'établissement liées à la structure de son mode de financement.

### **A. Des contraintes externes**

Comme toutes les collectivités et établissements publics, le Mémorial doit faire face à un contexte économique inédit, avec une reprise massive et durable de la spirale inflationniste qui touche directement des postes de dépenses substantiels, vitaux et par la même difficilement maîtrisable.

Pour rappel, après avoir atteint 5.5% en 2023, ce sont 2,6% en 2024 et 1,9% en 2025 qui sont aujourd'hui annoncés pour le taux d'inflation avec une forte incertitude liée à l'évolution de la situation géopolitique notamment.

Cette hausse générale et massive des prix a atténué les efforts significatifs menés depuis plusieurs exercices par l'établissement en ce qui concerne la maîtrise de ses charges à caractère général.

Il en va de même pour le budget RH qui a dû absorber le poids des mesures nécessaires pour lutter contre les pertes de pouvoir d'achat des agents publics liées à ce contexte. Ainsi, pour ces seules dépenses de personnel, le projet de budget 2024 devra prendre en compte et intégrer les revalorisations successives des traitements des agents de la Fonction Publique suivante :

- Juillet 2022 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5 %),
- Mai 2023 : Revalorisation de l'indice minimum de traitement des fonctionnaires suite à l'augmentation du SMIC intervenue à la même date,
- Juillet 2023 : Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+1,5 %) et attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires,
- Janvier 2024 : Ajout de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents.

## **B. Amplifiées par les fragilités propres à l'établissement**

Les conséquences de ces contraintes externes se posent avec d'autant plus d'acuité pour le Mémorial que sa capacité à adapter le niveau de ses ressources est particulièrement limitée compte tenu de la rigidité de la structure de ses recettes et de l'impact de la situation économique sur son niveau d'activité.

Près de 80 % des ressources du Mémorial proviennent en effet de concours publics sur le niveau desquels le Mémorial ne dispose d'aucune prise. Et l'évolution de ces concours publics dépend bien entendu de collectivités elles-mêmes soumises à de fortes contraintes budgétaires pouvant rendre difficile l'ajustement de leur contribution à l'évolution du coût de la vie dans un contexte général où l'Etat a fixé un objectif de désendettement de la France qui prendra la forme pour les collectivités d'une limitation, à -0,5 % par rapport à l'inflation, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement chaque année.

Quant aux 20 % de ressources propres de l'établissement, elles se caractérisent par une très forte volatilité en raison d'une grande dépendance à la situation économique et singulièrement de l'activité touristique, 45 % des recettes commerciales étant perçues durant la période estivale (juin-septembre).

Tout évènement climatique ou économique ayant un impact sur la dynamique d'attractivité du territoire se ressent directement sur le niveau de fréquentation de l'établissement. C'est ainsi que l'été 2023, marqué par des températures caniculaires, des incendies et une sécheresse d'une ampleur inédite, se solde par une fréquentation du Mémorial en baisse de 18 % en juillet et août par rapport à l'année précédente et par un recul des recettes de l'ordre de 20.000 € sur la période.

En outre, en période de crise économique le Mémorial, comme tous les lieux patrimoniaux et de culture, peut faire l'objet d'arbitrages défavorables de la part d'usagers contraints à orienter l'essentiel de leur pouvoir d'achat sur leurs besoins primaires.

Et de ce point de vue, la situation du pays n'est pas des plus réjouissantes et les perspectives à court terme laissent peu de place à l'optimisme.

La France, comme la plupart des autres pays européens, a en effet connu en 2023 une situation macro-économique moins favorable qu'en 2022 et selon les prévisions de la Banque de France pour 2024, la croissance ne dépasserait pas les 0,9%, l'inflation continuant à s'inscrire à un niveau élevé (2,6%) alors que la consommation des ménages reculerait légèrement en volume.

### **C. qui accentuent la menace d'un « effet ciseau ».**

Confronté à une forte augmentation de ses charges structurelles du fait de l'inflation et ne bénéficiant pas d'une indexation des contributions des collectivités fondatrices sur l'évolution du coût de la vie (ce qui correspond en pratique à une baisse de ses ressources), l'EPCC se trouve mécaniquement confronté à un risque « d'effet ciseau » (croissance des dépenses / contraction des ressources), qui appelle des réponses adaptées.

## **Deuxième partie : Lutter contre « l'effet ciseau »**

Pour lutter contre « l'effet ciseau » et le décrochage budgétaire, deux leviers peuvent être activés simultanément : stimuler les ressources de l'établissement d'une part et intervenir sur la progression des charges d'autre part.

### **I. Agir sur les recettes**

Avant d'examiner les possibilités de développer les ressources propres, la priorité est de s'assurer du maintien du niveau des contributions versées par les collectivités fondatrices compte tenu de la part déterminante qu'elles représentent dans le budget de l'EPCC.

#### **A. Compter sur un niveau de contributions des collectivités fondatrices au moins équivalent à celui fixé dans les statuts de l'établissement**

Le niveau des contributions statutaires s'élève à 1.130.000 € (395.000 € pour le Département et 735.000€ pour la Région). En raison de l'inflation et des progressions mécaniques des charges salariales, elles ne permettent plus de couvrir intégralement les frais de personnel et les charges techniques d'exploitation (fluide, entretien du bâtiment et du foncier, maintenance des équipements) dont le total s'élève à plus de 1.250.000 €.

L'inscription du niveau de ces contributions dans les statuts de l'EPCC permet de pouvoir compter sur leur reconduction au même niveau pour 2024.

#### **B. Développer le niveau des ressources propres**

Les ressources propres se composent des recettes de la billetterie (220.000 € en 2023), de la librairie (50.000 € en 2023) et du café (20.000 € en 2023).

S'il n'est pas envisageable d'augmenter les tarifs compte tenu du niveau des droits d'entrée (9,50 € pour le tarif plein et 6,50 € pour le tarif réduit) et de l'actualisation opérée l'an passé pour les créneaux scolaires (passage de 75€ à 85€) ainsi que pour les produits à la carte du café (hausse moyenne de 10%), les efforts devront porter en 2024 sur la fréquentation de l'établissement.

➤ Le public individuel

De ce point de vue, les mesures récemment prises par le CA pour fidéliser les publics et les élargir (carte jeune ambassadeur et carte des amis du Mémorial) devraient permettre de lutter contre l'érosion de la fréquentation individuelle.

➤ Les groupes scolaires

Parallèlement, la belle dynamique de progression de la fréquentation des groupes scolaires devrait se poursuivre avec l'effet « année pleine » de l'ouverture des créneaux du lundi en saison creuse.

Elle pourrait même être amplifiée par l'optimisation de l'organisation des horaires d'accueil des groupes scolaires. L'ouverture dès 9 heures de l'établissement aux scolaires permettrait d'augmenter d'un tiers le nombre théorique de créneaux scolaires et de répondre plus facilement à la croissance de la demande des établissements d'enseignement et de se rapprocher de l'objectif de 20.000 entrées scolaires pour 2024. L'impact financier d'une telle progression peut être estimé entre 10 et 15.000 € sur l'année.

➤ Les groupes non scolaires

Le développement de la clientèle groupes « non scolaires », doit également devenir un axe de travail pour 2024. Doubler l'accueil de ce type de public (qui représente actuellement moins de 1500 personnes par an) constitue un objectif raisonnable susceptible de générer 7.500 € supplémentaires de recettes. Des contacts sont en cours avec les agences et services départementaux et régionaux de développement touristique pour accompagner le Mémorial dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie de conquête de ce type de public.

L'ensemble de ces mesures visant à développer la fréquentation de l'établissement auront nécessairement une incidence sur le niveau de recettes des services/produits « dérivés » qu'il s'agisse du café ou de la librairie et devraient permettre de porter à 310 000 € le niveau des ressources d'exploitation de l'établissement (+ 20.000 €).

➤ Partenariats et mécénats

Parallèlement, la politique de rapprochement des acteurs économiques du territoire enclenchée en 2023 (entreprises, professions libérales) devrait déboucher dans les

prochains mois sur les premières conventions de mécénat et permettre de drainer 30.000 € de recettes supplémentaires.

### **C. Elargir la part relative des autres contributeurs dans le socle de recettes de l'établissement**

Depuis sa création, le Mémorial bénéficie du soutien constant de différentes Délégations (DILCRAH) et Directions centrales (DCMA) ou déconcentrées (DRAC) de l'État pour la mise en œuvre de son programme d'actions scientifiques, pédagogiques ou culturelles. Ces contributions s'élèvent à près de 180.000€.

Le renforcement de l'articulation de ce programme d'actions avec les priorités nationales (développement de l'EAC, lutte contre l'antisémitisme, le racisme et l'antitsiganisme, ...) permet d'escompter une reconduction, voire une augmentation de ces contributions sur projets de l'ordre de 20 à 30 000 € pour le prochain exercice.

### **D. Mobiliser les réserves**

En fonction des résultats des démarches enclenchées pour diversifier et renforcer les ressources du Mémorial, le niveau de mobilisation des réserves pourra être déterminé par l'assemblée au stade du vote du Budget Supplémentaire.

## **II. ... et poursuivre l'effort de maîtrise des charges**

Ces dernières années, d'importants efforts ont été entrepris pour rationaliser l'organisation de l'établissement tant sur plan des ressources humaines que de l'exploitation technique du bâtiment.

Engagées pour garantir la soutenabilité dans le temps du modèle économique de l'EPCC et favoriser un retour à l'équilibre annuel des comptes, ces mesures n'ont au final permis que d'amortir les effets de la spirale inflationniste.

Pour permettre la poursuite de la dynamique de développement de l'établissement sans compromettre ses fondamentaux de gestion, cet effort constant doit être poursuivi sur les charges techniques d'exploitation et les dépenses de communication ainsi sur la masse salariale.

### **A. Limiter au maximum la croissance mécanique de la masse salariale**

Le chapitre budgétaire des charges de personnel (950.000 €) est celui qui a le plus progressé ces 5 dernières années, sous l'effet conjugué de la nécessaire structuration de l'équipe au gré de la montée en puissance de l'établissement (création d'un poste de responsable scientifique

en 2020 ou passage à temps plein de la chargée de projets et de développement du jeune public en 2021 :+ 60.000 €) et des mesures nationales de revalorisation salariales qui ont accompagné la reprise de l'inflation (+ 65.000 € en année pleine).

Plus récemment, la mise à niveau du régime indemnitaire des agents les moins bien rémunérés du Mémorial et la mise en œuvre de différentes mesures sociales (institution d'une participation aux dépenses de mutuelles, cartes cadeaux, dé-précarisation etc) qui ont accompagné le démarrage de la nouvelle mandature ont pour l'essentiel été rendues possibles par une réorganisation des services qui a permis de ne pas reconduire des postes précaires et finalement onéreux pour l'établissement (apprentissage/ alternance/ contrat de recherche / stagiaires de longue durée) .

L'équipe du Mémorial est aujourd'hui structurée autour des seuls emplois permanents strictement nécessaires à son bon fonctionnement au regard de ses missions et de son amplitude d'ouverture. Tant le contexte économique que l'impact des mesures nationales successives de revalorisation indiciaires globales ou ciblées ne permettent pas d'envisager de création de poste à court terme pour maintenir la masse salariale sous la barre des 950.000 €

L'accompagnement de la montée en puissance de l'établissement, notamment sur le plan de l'accueil croissant du public scolaire, devra s'envisager à moyens constants ou par la mise à disposition de ressources supplémentaires par l'Education Nationale. Des discussions sont en cours à ce sujet avec la Rectrice d'Académie et la DASEN pour construire un poste de coordination pédagogique.

### **B. Maîtriser les charges à caractère général sans toucher au coeur des missions de transmission et de diffusion de l'établissement**

Malgré les fortes tensions inflationnistes, le Mémorial est parvenu à maîtriser l'évolution des charges générales de fonctionnement et même à les ramener en dessous du seuil des 800.000 € qu'elles avaient franchies en 2019 et 2021.

Cette « performance » est d'autant plus remarquable pour 2023 que les prix unitaires de l'énergie ont littéralement explosé malgré les tarifs des marchés négociés par le SYDEEL, coordinateur du groupement de commandes auquel le Mémorial a la chance de participer.

#### ➤ Poursuivre le plan de sobriété énergétique

Le plan de sobriété établi sous l'égide du Conseil d'Administration (fermeture technique de deux semaines en février / ajustement des consignes de température) et le pilotage au plus fin des installations de production de chaleur/froid ont permis de générer une baisse de la consommation énergétique de près de 27 % par rapport à l'année précédente, réduisant l'impact de l'explosion des prix de fourniture de l'énergie et permettant de contenir ce poste budgétaire en dessous des 150.000 €

Dans l'attente de la mise en œuvre par la Région propriétaire de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le site (une étude est en cours pour implanter des panneaux

photovoltaïque sur le site), le Mémorial poursuivra sa démarche d'économie d'énergie en 2024 et sa contribution aux efforts collectifs en faveur de la transition écologique.

Cumulés à la détente du marché de l'énergie et la baisse significative des tarifs d'approvisionnement annoncés par le SYDEEL en 2024, cette approche vertueuse devrait permettre de ramener ce poste budgétaire à 120.000 € lors du prochain exercice.

	Consommation (en KWh)	Prix (en €)
2022	750.000	100.000 €
2023	550.000	150.000 €
2024	500.000	120.000 €

- Prolonger d'une année supplémentaire l'effort porté sur les dépenses de communication

Dans la continuité de l'approche initiée en 2023, il est proposé de limiter pour l'exercice à venir le recours aux dispositifs onéreux d'affichage et d'insertions publicitaires et de privilégier la mobilisation de vecteurs gratuits d'image et de notoriété.

Le renforcement des liens avec les médias locaux et nationaux autour de la parution d'articles scientifiques (l'Indépendant, le Monde, Libération), de l'organisation de visites ou de conférences de presse, de l'accueil d'enregistrement d'émissions de radio (France Culture, Radio Aviva) ou le tournage de reportages télévisuels diffusés dans les journaux locaux ou nationaux constituent d'efficaces relais de communication qui génèrent de la fréquentation ainsi que du trafic sur le site et les réseaux sociaux du Mémorial.

Cette approche, qui a permis de réduire le budget communication de près de 50.000 € (il est passé de plus de 130.000 € à 80.000€ ), ne remettra pas en cause le volet de promotion de la prochaine exposition temporaire, ni les campagnes de communication en ligne ou la montée en gamme du site internet de l'établissement.

### **C. Amplifier les mutualisations et partenariats**

La densification de la programmation scientifique et culturelle à budget constant n'est possible qu'à la condition de partager le coût de certains événements avec des structures partenaires. Profitant de la belle dynamique enclenchée depuis deux ans, 2024 sera à nouveau marqué par de remarquables co-productions ou co-organisations :

- un podcast sur « les femmes dans les camps de la seconde guerre mondiale » avec la radio allemande SWR et le Mémorial de Schöneberg à Berlin
- trois concerts sur site avec le Festival Pablo Casals
- un stage de formation en direction des enseignants du premier et second degré : « Pourquoi venir dans un lieu de Mémoire ? » avec l'Education Nationale
- Une soirée autour des cultures méditerranéennes avec Jazzèbre et Mare Nostrum

- Une master classe et une projection performée autour de documentaires relatifs aux lieux de mémoire avec l'Institut Jean Vigo
- le double accrochage hors les murs de l'exposition « 13 chibanis harkis » à l'Assemblée nationale et aux Invalides en partenariat avec le Ministère des armées et les services de l'Assemblée National
- une lecture/débat « hors les murs » en partenariat avec l'association Trajectoires et la librairie Oxymore de Port Vendre autour du livre « Entre hienas »
- une Journée d'étude "Apprentissages formels, non-formels et informels des migrants" avec l'Institut Convergences Migrations – Collège de France
- un concert ou une lecture avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage
- la restitution des travaux des Jeunes Ambassadeurs de la Shoah en partenariat avec le Mémorial de la Shoah
- une performance vocale hors les murs au Palais des Rois de Majorque à Perpignan en partenariat avec l'Institut Universitaire Maïmonide - Avéroes -Thomas d'Aquin
- Une soirée « mémoire et résistance » en partenariat avec le festival de théâtre d'Estagel
- L'ouverture du festival Nostre Mar

### **Troisième partie : se projeter à cours et moyens termes pour garantir la soutenabilité financière de l'établissement**

Les tableaux de synthèse ci-dessous permettent de traduire en chiffres l'impact des contraintes externes et des choix de gestion proposés à l'assemblée sur la situation financière de l'établissement.

Cette présentation est déclinée en 2 volets : une présentation par chapitre budgétaire pour l'exercice complet 2024 (BP+BS) et une mise en perspective pluri-annuelle à horizon 2026.

Cette mise en perspective fait apparaître qu'à moyen terme (3 ans), en dépit des efforts de maîtrise des charges et d'une politique active de développement des recettes, l'EPCC risque de ne pas réussir à rétablir l'équilibre des comptes et d'être contraint de devoir continuer à prélever dans les réserves cumulées, pour atteindre le niveau minimum de fonds de roulement à horizon 2026.

Cette hypothèse méritera de faire l'objet d'une discussion avec les membres fondateurs au courant de l'exercice 2024 dès lors que seront connus :

- la suite réservée au dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Union Européenne par le réseau « Exilis » auquel participe l'EPCC (validation du soutien / montant du soutien / échancier de versement)
- le calendrier d'installation et de mise en service des panneaux photovoltaïques sur le site et leur impact sur le prix de fourniture de l'énergie pour l'établissement

## I. Présentation des perspectives budgétaires 2024 par nature de dépenses et de recettes

## II. Présentation des perspectives budgétaires pluriannuelles (2024-2026)

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023*</b>	<b>Projections 2024</b>	<b>Projections 2025</b>
Charges à caractère général	799 345,00 €	800 420,00 €	752 727,27 €	775 000,00 €	800 000,00 €
Charges de personnel	819 721,00 €	945 387,00 €	955 000,00 €	950 000,00 €	964 250,00 €
Autres charges (y compris amorti)	18 565,00 €	18 742,00 €	10 200,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 637 631,00 €</b>	<b>1 764 549,00 €</b>	<b>1 717 927,27 €</b>	<b>1 755 000,00 €</b>	<b>1 794 250,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023*</b>	<b>Projections 2024</b>	<b>Projections 2025</b>
Contribution de la Région	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €
Contribution du Département	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €
Etat (Dilcrah DPMA DRAC)	172 000,00 €	182 500,00 €	187 067,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €
Autres subventions ou produits de gestion	25 884,00 €	30 327,00 €	36 121,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €

\* *Estimations*

*En introduction, Agnès LANGEVINE précise que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment important d'information et d'échanges sur la situation financière de l'établissement. Cet échange lui paraît d'autant plus important cette année que des tensions budgétaires se profilent pour le Mémorial du fait de la dégradation de la situation économique générale.*

*Confirmant cette analyse, Céline SALA PONS explique que les mesures mises en place depuis deux ans pour rétablir l'équilibre budgétaire ont en pratique permis d'amortir le choc inflationniste mais pas de rétablir les fondamentaux de gestion ni d'éviter les prélèvements sur les réserves. Elle ajoute qu'à horizon 2026, le niveau minimum de fonds de roulement pourrait être atteint.*

*Pour expliquer cette tendance et les facteurs qui la sous-tendent, Pascal HUMBERT présente un diaporama dont une copie est jointe en annexe.*

*A l'occasion de cette présentation Agnès Langevine souhaite savoir concrètement comment les partenariats noués avec les acteurs du territoire ou les institutions nationales et internationales ont un impact positif sur la situation financière de l'établissement et sa capacité à agir.*

*Pascal HUMBERT et Céline SALA PONS expliquent que les actions co-produites ont des formats différents et qu'elles sont construites sur mesure :*

- *Pour les formations et les colloques co-organisés avec l'Education nationale ou les Universités, le Mémorial ne finance ni les interventions, ni les déplacements. Il apporte son expertise dans la construction des contenus, met à disposition ses moyens matériels pour l'accueil de l'évènement et ses moyens humains pour la présentation du site aux stagiaires ou participants.*
- *Pour les actions culturelles, soit les frais sont partagés (Institut Jean Vigo, Cinémaginaire) soit les frais sont pris en charge alternativement par les partenaires (Festival Pablo Casals, Festival Jazzèbre).*

*Au regard de l'impact de la facture énergétique sur les comptes de l'établissement, Agnès LANGEVINE demande des précisions sur le calendrier de mise en place des panneaux photovoltaïques.*

*Mélodie CHIBATTE explique que le MCR a été intégré au plan « ombrières de parking » de la Région dont la mise en œuvre a été confiée à l'AREC.*

*Souhaitant disposer d'informations plus précises sur les échéances, Agnès Langevine estime qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à mutualiser et partager un dispositif d'énergie à l'échelle de la zone d'activités.*

*Interrogée sur le calendrier de rénovation de l'exposition permanente, Céline SALA PONS explique qu'elle remettra un dossier de synthèse des besoins et orientations à la Région pour début de janvier 2024. Elle ajoute que le dossier s'appuiera sur le travail en sous-commissions des Conseils Scientifique et Pédagogique.*

*Agnès LANGEVINE indique qu'elle va demander une réunion aux services de la Région pour définir l'orientation des moyens attribués au Mémorial.*

*Jean-Baptiste LLATI demande confirmation que les financements européens sont soumis à la présentation de nouveaux projets.*

*A l'attention de Jean-Baptiste LLATI, Pascal HUMBERT confirme que les subventions européennes attendues au titre du programme POCTEFA sont fléchées sur des projets identifiés mais précise que l'assiette de subvention prend également en compte le coût salarial des agents qui participent aux actions et que certaines de ces actions font parties des actions « habituelles » de l'établissement. Ce programme financier contribuera ainsi à renforcer les marges d'action de la structure.*

*Au regard des chiffres de fréquentation individuelle, G.BARTOLI souhaite que l'assemblée se questionne sur la décision de fermeture du samedi en basse saison. Ne contestant pas que l'ouverture du lundi contribue à la croissance de la fréquentation scolaire et que l'action en direction du jeune public est au coeur des missions du lieu, il estime en revanche que cette décision a un impact financier qu'il ne faut pas éluder.*

*Il estime par ailleurs que le MCR fait montre d'un déficit d'image et que le MCR est relativement invisible en terme de communication, du fait des restrictions budgétaires sur ce poste de dépense.*

*Conscient des choix budgétaires à opérer, il recommande d'enclencher une recherche de mécénat, auprès d'entreprises ou de fondations qui font sens avec le MCR, pour dégager un budget communication offensif.*

*Enfin, concernant les installations du MCR, il estime qu'il conviendrait de renforcer la convivialité de l'espace Café et d'élargir la gamme des produits vendus pour dégager des recettes supplémentaires.*

*Concernant la communication, Jean-Baptiste LLATI pense que celle-ci doit être considérée comme un investissement et pas comme une charge.*

*Pascal HUMBERT précise que face à une augmentation de 70 000 € de la facture d'électricité, il est nécessaire d'opérer des arbitrages qui portent le moins préjudice au coeur des missions de l'établissement. Raison pour laquelle le budget communication a été ramené à 80 000 €.*

*De son côté, G.ERRAMUZPE estime que la prise en charge des coûts de publicité par des mécènes pour des événements ponctuels peut être plus réaliste*

*qu'une prise en charge à long terme. Elle ajoute qu'une négociation peut sans doute être engagée lors de l'achat d'espaces publicitaires en se faisant « offrir » des surfaces supplémentaires par exemple.*

*De son côté, G.ERRAMUZPE estime que la prise en charge des coûts de publicité par des mécènes pour des événements ponctuels peut être plus réaliste qu'une prise en charge à long terme. Elle ajoute qu'une négociation peut sans doute être engagée lors de l'achat d'espaces publicitaires en se faisant « offrir » des surfaces supplémentaires par exemple.*

*Elle revient sur un point, évoqué au cours de la présentation des orientations budgétaires et qui a retenu son attention : la visite de notaires et les contacts pris. Elle suggère que le Mémorial entreprenne des démarches auprès de la Chambre des notaires des P.O pour proposer une action de communication envers les professionnels du département (à élargir aussi aux autres départements de la région). Les notaires ont une mission de conseil auprès de leurs clients (donations, successions) qu'ils pourront d'autant mieux proposer qu'ils connaîtront le Mémorial. Il serait utile de ~~en proposant de~~ réaliser un document spécifique à destination de leur clientèle, disponible dans leur salle d'attente ou qu'ils peuvent remettre, recensant des actions et des projets ciblés (acquisition d'œuvres, circulation d'œuvres, vernissage d'expositions...) du Mémorial de Rivesaltes qui pourraient susciter des dons, même si ces ressources resteront marginales, elles ne sont pas à négliger.*

*Le DOB n'étant pas soumis au vote, les membres du CA prennent acte de sa présentation.*

*Céline SALA PONS souhaite, avant de poursuivre le déroulé de la réunion, remercier Laura JORNET et Julien MILLAN, dont le mandat arrive à terme, pour leur investissement et participation au Conseil d'Administration en tant que représentants du personnel.*

*Lors de la prochaine séance, deux nouveaux représentants seront présents en la personne de Cécile CHARPENTIER (en tant que titulaire) et François LEMARTINEL (en tant que suppléant).*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 5 décembre 2023

Rapport 26/2023 : transfert de crédits entre chapitres

Considérant :

Dans la perspective de la clôture de l'exercice 2023, il est proposé de procéder à deux transferts de crédits entre chapitres budgétaires

- Le premier de 10.000 € du compte 60612 vers le compte 6455 (cotisation pour assurance du personnel) pour faire face à une régularisation de la cotisation de l'assurance statutaire pour l'exercice 2022.
- Le second de 5.000 € du compte 60612 vers le compte 6518 pour régler les droits d'auteur des artistes sélectionnés dans le cadre de l'exposition In situ

Ces explications apportées, il est proposé

- **DE PROCEDER** aux transferts décrits ci-dessus

► **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 5 décembre 2023

Rapport 27/2023 : demande de subvention à la DPMA (Direction du Patrimoine, de la Mémoire et des Archives)

Considérant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique scientifique du Mémorial du camp de Rivesaltes, il est proposé de solliciter le soutien de la Direction du Patrimoine de la Mémoire et des Archives (DPMA) :

- montant de la subvention demandée : 29 327€
- montant global du projet : 146 633€

S'inscrivant dans les priorités de recherche et d'actions définies par la DPMA, cette demande se structure autour de 6 axes de travail et leur coordination :

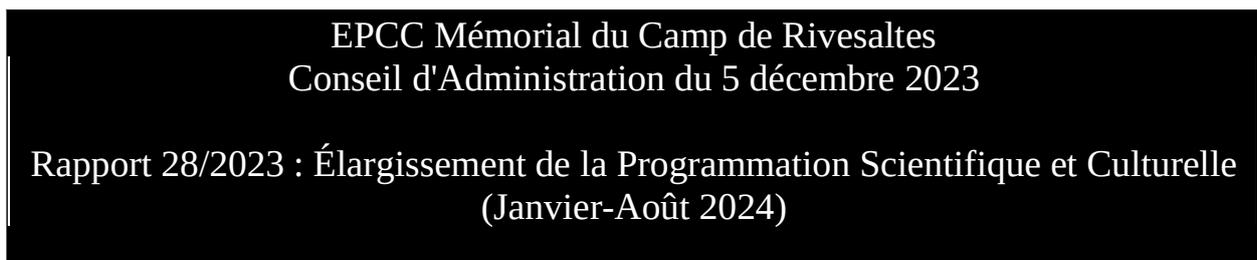
- Coproduction avec la radio allemande ZWR d'un podcast portant sur le travail des femmes dans les camps durant la seconde guerre mondiale

- Élargissement de la collection d'éditions du Mémorial (3 nouvelles éditions)
- La programmation scientifique 2023 et installation du nouveau conseil scientifique
- La production d'un spectacle sur Manolo Valiente et plus largement sur l'exil des républicains espagnols
- La production d'une exposition consacrée au regard porté par Michael KENNA sur les camps nazis et le camp de Rivesaltes
- La production de la première édition d' « Art in situ », format d'exposition temporaire invitant des artistes contemporains à porter leur regard singulier sur le camp de Rivesaltes.

Ces explications apportées, il est proposé

- **DE SOLLICITER** le soutien de la DPMA à hauteur de 29 327 €
- **D'AUTORISER** la Directrice à signer tout document relatif à cette demande de subvention

► **adopté à l'unanimité**



Considérant :

Dans le cadre de la Programmation Scientifique et Culturelle du premier semestre 2024, il est proposé d'inscrire trois nouveaux rendez-vous :

- La remise du prix « Mare Nostrum » le 1<sup>er</sup> février à 20h00 en deuxième partie de la soirée co-organisée avec Jazzèbre autour des musiques méditerranéenne
- La programmation le 14 mars d'une journée d'études et de préfiguration des fouilles archéologiques relatives à l'ancien cimetière « harki » du camp Joffre en partenariat avec l'INRAP, la DRAC et l'ONACVG (gratuit)
- L'ouverture du festival Notre Mar au Mémorial le lundi 3 juin avec un échange sur les nouvelles formes de fascisme entre Dominique Sopo, Président de SOS Racisme, et Marie-Anne Matard Bonucci, membre du Conseil Scientifique (gratuit)

Ces explications apportées, il est proposé

- **D'INTEGRER** ces trois rendez-vous à la programmation janvier – Août 2024

► **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023**

**Rapport 29/2023 : Adhésion au réseau des musées d'Occitanie**

Considérant :

Le Mémorial a été invité à rejoindre le réseau « Occitanie Musées » par sa Présidente, Claire Muchir.

« Occitanie Musées » est l'Association des Conservateurs et Personnels Scientifiques des Musées d'Occitanie et regroupe les professionnels des Musées de France et des établissements à but culturel et patrimonial de la Région.

Fédérant plus de 200 professionnels dans tous les domaines d'activités des musées (direction, conservation, médiation, documentation, régie des oeuvres...), l'Association mène des actions scientifiques et culturelles dans une dynamique d'animation du réseau muséographique régional. Elle structure en partenariat avec le CNFPT une importante offre de formation continue pour les professionnels des musées et elle a en particulier créé le site [musees-occitanie.fr](http://musees-occitanie.fr) qui met en valeur la richesse et la diversité des musées et de leurs collections sur un site unique regroupant plus de 130 musées.

Au regard de la part croissante que prennent les activités muséales et les enjeux de conservation et de valorisations des collections dans la vie de l'établissement, il est proposé de rejoindre ce réseau.

Ces explications apportées, il est proposé

- **D' ADHERER** à Occitanie Musée
- **DE CHARGER** la Directrice d'effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion

*Céline SALA PONS indique avoir été sollicitée par Claire MUCHIR, Présidente de l'association, pour intégrer ce réseau en contrepartie d'une adhésion annuelle de 300€. Au regard des responsabilités croissantes du Mémorial en terme de gestion de collections, elle estime que rejoindre le réseau permettra de mutualiser des compétences, de participer à des formations spécifiques et spécialisées pour l'équipe du MCR.*

*Laurence FRANCOIS invite le Mémorial à réfléchir, si cela n'existe pas déjà, à la mise en place d'un pass entre les membres de ce réseau.*

*Patrick CASES précise que la Région a mis en place un dispositif à 1€ pour le transport des scolaires vers certains musée avec le TER.*

► **adopté à l'unanimité**

## Informations diverses

*Céline SALA PONS informe les membres de l'assemblée de différentes actualités et notamment de la tenue au Mémorial d'une formation « Laïcité » en présence de la Rectrice et de 2 membres du Conseil des sages de la laïcité le mercredi 6/12 à partir de 13h30 ; cette formation étant suivie à 18h30 d'un café/histoire en présence du chercheur Raberh ACHI.*

*Elle invite ensuite les membres du CA à une présentation du dispositif Haraka, installation artistique sonore accessible dans l'auditorium à partir du mardi 19/12. Il sera proposé aux membres du CA présents le 22/12 de tester le dispositif.*

*Elle propose enfin aux membres de l'assemblée de réfléchir aux possibilités de valorisation des différentes créations artistiques produites au Mémorial (la pièce de théâtre « Esther » autour du témoignage d'Esther Senot, le film expérimental « retour à Rivesaltes » réalisé par Dominique Cabrera, le récent spectacle musical « Valiente » créé par Vicente Pradal à partir des poèmes de Valiente ) et plus largement des collections dont dispose le Mémorial.*

*S'agissant de la collection Josep BARTOLI, Georges BARTOLI précise qu'il a relancé le MNAC de Barcelone et qu'une réunion devrait être organisée en janvier.*

*Céline SALA PONS propose de réfléchir à mobiliser différents lieux et réseaux pour accueillir ces différentes formes à partir de trois échelles : départemental (Théâtre de Thuir, Saint Esteve, Cabestany) régional et national (Oradour, Izieu, Mémorial de la Shoah...)*

*G.ERRAMUZPE suggère de réfléchir à la diffusion en ligne, sur la chaîne Youtube du MCR, de tout ou partie de l'intéressante programmation proposée au Mémorial.*

*Très intéressée par cette proposition, Céline SALA PONS ajoute que ce type de captations permettrait également de documenter les archives sensibles du lieu (spectacles, conférences, journées d'études, colloques etc..) ; raison pour laquelle elle proposera un rdv au directeur de l'IDEM pour évoquer les possibilités d'un partenariat.*

*Laurence FRANCOIS précise qu'il existe aussi à l'UPVD une licence photojournalisme qu'il pourrait être intéressant peut-être de contacter.*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Procès-verbal du  
Conseil d'Administration

du 18 OCTOBRE 2023

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Présents**

***Pour le Conseil Régional***

*Patrick CASES*

*Laurence FRANCOIS*

***Pour le Conseil Départemental***

*Hermeline MALHERBE*

*Charles CHIVILO*

***Personnalités qualifiées***

*Jean Baptiste LLATI*

*Geneviève ERRAMUZPE (visio)*

*Bernadette COSTASECA (visio)*

*Isabel ALTADILL-CHICHET (visio)*

***Représentant du personnel***

*Julien MILLAN*

**Excusés**

*Carole DELGA*

*Eliane JARYCKI*

*Agnès LANGEVINE*

*Olivier ROMERO*

*Christophe MANAS*

*Julien BARAILLE*

*Laura JORNET*

**Etaient invités :**

*Céline SALA PONS*

*Pascal HUMBERT*

*Carole MARTINEZ*

*Mélodie CHIBATTE*

*Laurence MORAGAS*

*Stéphanie GRILLET*

*Avant de commencer la réunion, la présidente de séance, H.MALHERBE, souhaite excuser Agnès LANGEVINE qui est absente en raison d'un décès dans sa famille.*

*Elle souhaite également aborder l'actualité et les attentats terroristes au Proche Orient ainsi que l'assassinat du professeur à Arras, acte qui porte une atteinte directe à la République et ses valeurs.*

*Patrick CASES fait part de l'inquiétude et du désarroi dans lesquels le plongent ces récents événements. doutant de l'efficacité des réactions sécuritaires, il se demande quelles réponses apporter pour prévenir ce type de situation.*

*Qualifiant l'acte du Hamas d'acte terroriste et relayant l'incompréhension de la population maghrébine face à l'absence de soutien à la population palestinienne, il regrette que les institutions internationales soient en souffrance et dans l'incapacité de réguler ce type de tensions.*

*Dans ce contexte de tension, Bernadette COSTASECA estime qu'à l'échelle locale la place du Mémorial est fondamentale et permet de faire avancer la réflexion des élèves.*

*Céline SALA PONS précise que :*

- venir au Mémorial est un moyen pédagogique pour faire avancer la réflexion et accompagner le cheminement intellectuel des élèves.*
- aucune classe n'a annulé de visites et que l'actualité proche orientale n'a pas perturbé les visites guidées ou les ateliers pédagogiques*
- aucun événement n'a été annulé et que le Mémorial n'a pas été classé sur la liste des établissements sensibles.*

*Pour Charles CHIVILO, ces événements ouvrent un boulevard à l'extrême droite.*

*- Adoption de l'ordre du jour*

***Aucune remarque n'est formulée***

**▶ *adopté à l'unanimité.***

*- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 06/06/23:*

***Aucune remarque n'a été formulée avant la séance ni lors de la présentation.***

**▶ *adopté à l'unanimité.***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Délibération 16/2023 : Actualisation des taux de remboursement des frais de mission

Considérant :

Dans le cadre du fonctionnement et des activités de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, il convient de prévoir la prise en charge des frais des agents (titulaires, non titulaires, stagiaires) lors de missions réalisées en dehors ainsi que sur le lieu de la résidence administrative et/ou familiale.

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, il convient de modifier les taux appliqués aux agents de la structure.

**Ces montants seront réévalués en fonction de l'évolution des textes en vigueur.**

***Remboursement des frais kilométriques***

Considérant qu'en vertu de l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, l'agent autorisé à utiliser son véhicule terrestre à moteur pour les besoins du service est indemnisé de ses frais de transport soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer.

Considérant que l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé fixe les taux des indemnités kilométriques en vigueur.

Distance	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 kms	Après 10 000 kms
Véhicules < 5 CV	0,32 € par km	0,40 € par km	0,23 € par km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 € par km	0,51 € par km	0,30 € par km
Véhicules d'au moins 8 CV	0,45 € par km	0,55 € par km	0,32 € par km

Type de véhicule	Montant de l'indemnisation
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm <sup>3</sup> )	0,15 € par km
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0,12 € par km (le montant des indemnités kilométriques ne pouvant être inférieur à une somme forfaitaire de 10 €)

Indemnités kilométriques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

## **Remboursement des frais de repas et d'hébergement**

Considérant que le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget ;

Considérant que l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixe les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, comme suit :

	France métropolitaine Taux de base	Grandes villes (+de 200 000 hab.) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	<b>90 €</b>	<b>120 €</b>	<b>140 €</b>
Déjeuner	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>
Dîner	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>	<b>20 €</b>

**Le taux d'hébergement prévu ci-dessus est fixé dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.**

### **1/ Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement**

Considérant qu'en vertu de l'article 7-1 du décret n°2001-654 susvisé, il appartient au conseil d'administration de l'établissement de fixer, en métropole, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Que peuvent également être fixées, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage, lesquelles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Qu'à ce titre, les taux d'hébergement fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié susvisé, sont modulables par l'assemblée délibérante, soit pour appliquer une minoration, soit, plus exceptionnellement, pour majorer cette indemnité pour tenir compte de l'intérêt du service ou de situations particulières.

### **2/ Remboursement des frais de repas :**

#### **Choix du remboursement forfaitaire des frais de repas**

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 3 du décret n°2006-781 susvisé, le conseil d'administration de l'établissement prévoit le remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas engagés par l'agent.

Le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Ces explications apportées, il est proposé

- de retenir le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées, ainsi que les frais de péage, parking et/ou transports en commun sur justificatifs.
- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents ;
- de retenir le principe d'un remboursement forfaitaire des frais de repas du midi et du soir, de l'ordre de 20 € par repas au maximum ;
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement ;
- d'autoriser une majoration de l'indemnité d'hébergement de 20% maximum sur présentation de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés dans les cas suivants :
  - Missions à l'étranger
  - Délais courts de réservation
  - Absences d'alternatives d'offre d'hébergement à proximité du lieu de mission (moins de 15 mn de transport)

*Pascal HUMBERT précise qu'il s'agit d'aligner le référentiel des taux de remboursement appliqués à l'équipe du MCR au référentiel des agents de l'État.*

*Geneviève ERRAMUZPE propose de prendre la décision en ajoutant la mention « selon le taux en vigueur » ce qui éviterait de revoter.*

*H.MALHERBE estime que cela donne la possibilité de partager ce type d'informations avec l'ensemble des membres du conseil d'administration.*

► **adopté à l'unanimité.**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 17/2023 : Décision Modificative N°1

Considérant :

En raison de diverses mesures nationales de revalorisation salariale intervenue en cours d'exercice (augmentation du point d'indice de 1,5 % / revalorisation des indices majorés pour les indices bruts compris entre 367 et 418) ainsi que de la nécessité de procéder au remplacement d'agents en congés maternité ou maladie, il y a lieu d'inscrire 71.500 € de crédits supplémentaires au chapitre des charges de personnel.

Une partie de ces sommes (20.000€) sont couvertes par des recettes nouvelles liées au remboursement d'une partie du traitement des agents en congés maternité ou maladie par l'assurance statutaire, le solde par l'excédent reporté.

Le projet de décision modificative (DM n°1) est joint en annexe.

► ***adopté à l'unanimité.***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 18/2023 : PDEAC 2023 / demande de subvention à la DRAC

Considérant :

Pour encourager les pratiques culturelles, favoriser la rencontre entre les collégiens et les artistes du territoire, le Département et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont mis en place un Plan Départemental de l'Éducation Artistique et Culturelle (PDEAC).

S'inscrivant dans les orientations de ce plan, le Mémorial du camp de Rivesaltes proposera cette année à deux établissements (collège de la côte radieuse de Canet et collège Pierre de Coubertin de Font Romeu) de réaliser une création vocale et musicale autour des valeurs de la fraternité.

Mobilisant l'artiste *Delf* (autrice/ compositrice), la compagnie musicale « *Minibus* », le droniste/vidéaste *Glenn Le Jannou* ainsi que l'*Institut Universitaire Maïmonide, Averroès, Thomas d'Aquin*, ce projet débouchera sur une captation vidéo de la performance collective au Mémorial puis une diffusion au Palais des Rois de Majorque durant la semaine « Arts au collège »

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous

*Céline Sala Pons précise que cette demande de subvention intervient dans le cadre du PDEAC engagé avec le lycée de Canet et de Font Romeu et qu'elle permet de nouer des collaborations hors les murs avec un établissement du littoral et un établissement de la montagne et de toucher des populations et des contextes géographiques différents.*

*Il est composé de visites du MCR et de la création d'une performance vocale dont les paroles reprendront les valeurs de fraternité, coopération et solidarité et qui rassemblera les deux établissements. Céline Sala Pons ajoute que cette performance donnera lieu à une captation par drone et à deux représentations (au MCR puis au Palais des Rois de Majorque dans le cadre de la manifestation « arts au collège ».)*

*il est précisé que dans le cadre des « arts au collège », tous les collèges du Département peuvent participer et présentent leurs créations.*

*A l'attention de Jean Baptiste Llati, Pascal HUMBERT précise que le plan de financement valorise l'implication dans le projet d'une association partenaire ainsi que le temps de travail des agents du MCR.*

► **adopté à l'unanimité.**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 19/2023 : MEMORIAL ITINERANT / Actualisation du plan de  
financement

Considérant :

Le Mémorial du camp de Rivesaltes est non seulement un lieu de connaissance et d'éducation à la citoyenneté mais il est également un outil de diffusion des messages et des valeurs qu'il porte au-delà de ses murs pour toucher un public toujours plus large.

C'est dans cette logique de rayonnement et d'ancrage de l'établissement dans son environnement territorial que s'inscrit la mise à disposition des communes, et autres lieux de diffusion, d'un *Mémorial Itinérant* qui permet de faire vivre aux visiteurs une expérience sensible autour d'un espace d'exposition mobile et interactif.

La scénographie du Mémorial itinérant est axée autour de l'histoire d'une figure emblématique des Œuvres de Secours dans la vie du camp de Rivesaltes sur la période 1941/1942 : Friedel Bohny Reiter, infirmière de la Croix Rouge Suisse dont le parcours exemplaire permet de faire émerger une réflexion sur les notions d'engagement et de citoyenneté

Destiné à circuler au sein des communes des Pyrénées Orientales puis, plus globalement, sur le territoire de la Région Occitanie, ce dispositif bénéficie du soutien de l'Union Européenne au travers de son programme Leader.

Pour permettre aux services gestionnaires de ce programme de liquider la subvention afférente, il y a lieu d'actualiser le plan de financement définitif de l'opération.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous

*Céline SALA PONS précise que cette actualisation du plan de financement va permettre de finaliser le dossier du financement du Mémorial Itinerant, dispositif inauguré lors du vernissage organisé avec l'association des maires des P.O*

*Elle ajoute que le planning de réservation est complet jusqu'en 2025 et que des ateliers de médiation ont été mis en place et sont proposés aux structures scolaires et péri-scolaires des communes qui accueillent le dispositif.*

► **adopté à l'unanimité.**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 20/2023 : Développement des publics

Considérant :

Pour amplifier la fréquentation individuelle du Mémorial, il est proposé d'expérimenter deux actions de fidélisation et d'élargissement des publics.

La première, la carte « ambassadeur-e junior du Mémorial », s'appuierait sur la dynamique actuelle de la fréquentation scolaire, en accordant une entrée gratuite à chaque élève de la Région ayant visité avec sa classe le Mémorial pour lui permettre de revenir et de faire découvrir le Mémorial à sa famille.

La deuxième consisterait en la mise en place d'une carte d'« ami.e du Mémorial » pour inciter le public fréquentant les événements de la Programmation Scientifique et Culturelle à revenir. Cette carte comporterait 5 cases à tamponner et donnerait droit à la gratuité dès la 3<sup>ème</sup> participation à une soirée ainsi qu'un accès aux vernissages organisés par le MCR.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'INSTITUER** à titre expérimental les deux dispositifs de fidélisation : « ambassadeurs junior » et « amis du Mémorial » pour la saison 2023/2024
- **DE CHARGER** la Directrice de faire un bilan de ces dispositifs à l'issue de la période test

*Saluant l'initiative, Laurence FRANCOIS fait observer que la problématique de la mobilité se posera rapidement.*

*Céline SALA PONS l'informe que des discussions sont en cours avec Pierre Joxe, Président de la fondation SELIGMANN pour financer un service de transport depuis Perpignan.*

*Hermeline MALHERBE pense qu'il serait intéressant de faire le lien avec les travailleurs sociaux et les associations qui promeuvent et soutiennent l'accès de toutes et tous à la culture.*

*Pour Jen Baptiste LLATI, l'idée de la carte d'ambassadeur jeune permet de sortir de l'idée du « jeune qui subit » l'activité culturelle, le jeune se trouve prescripteur et en sort donc valorisé et responsabilisé.*

*Concernant la carte de fidélisation aux évènements, il n'est pas adepte du côté « carte de fidélité » mais cela permettra sans doute aux bénéficiaires de s'impliquer et de s'engager.*

*Céline SALA PONS précise que cela permettra d'inciter un public captif pour un évènement à revenir lors d'un autre évènement auquel il ne se serait pas spontanément rendu. Il s'agit d'aiguiser la curiosité et de renforcer le sentiment d'appartenance ou de compagnonnage avec le lieu.*

*Charles CHIVILO s'interroge sur une possible itinérance des cafés philo.*

*Pour Geneviève ERRAMUZPE, tout ce qui peut être tenté doit être fait.*

*Les enfants vont certainement s'impliquer.*

*S'agissant de la carte des amis, à l'instar de Céline SALA PONS, elle estime que cela donnera la possibilité au public d'aller vers un évènement auquel il n'aurait pas peut-être pas envisagé d'assister.*

*Hermeline MALHERBE indique que, comme cela existe au musée de Cérès, une association des amis est aussi une richesse pour le lieu.*

**► adopté à l'unanimité.**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023**

**Rapport 21/2023 : Développement des partenariats et du mécénat**

Considérant :

Pour soutenir l'action générale du Mémorial ou faciliter la réalisation d'un projet spécifique (rénovation de l'exposition permanente / une création artistique / une expo temporaire ou itinérante, etc.), les entreprises ou les particuliers peuvent consentir des dons financiers ou des apports en compétences et/ou moyens.

Si elles sont essentiellement désintéressées, ces formes de soutien peuvent toutefois ouvrir droit à des avantages intéressants pour le mécène en terme fiscal (déduction à hauteur de 60 % avec un plafond de don à 20.000 € annuel ou 0,5 % du CA de l'entreprise), en termes d'image ou encore en termes de contreparties directes n'excédant pas 25 % du montant de la libéralité.

Différents acteurs économiques ayant manifesté leur intention de soutenir le Mémorial, il est proposé de fixer la liste des contreparties que le Mémorial pourrait proposer à ces mécènes potentiels en termes de visibilité, d'accès privilégié à l'établissement et à ses événements, de mise à disposition d'espace ou de services.

Sur le plan administratif et déontologique, chaque opération de mécénat fera l'objet d'une convention spécifique soumise au Conseil d'Administration pour lui permettre de valider les contreparties accordées et d'évaluer les potentiels risques de lobbying caché ou de conflits avec les valeurs de l'établissement et celles de ses tutelles.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **DE CHARGER** la Directrice de développer la politique de partenariat et de mécénat
- **D'INSTAUIER** la grille de contreparties suivante pour les mécènes et partenaires

	<b>Niveau Access (1.000 €)</b>	<b>Niveau Plus (5.000 €)</b>	<b>Niveau Gold (10.000€)</b>
<i>Visibilité / communication</i>	A = Mention sur site internet (page partenaires) + Réseaux sociaux	B = A + présence dans le dossier de presse + logo sur affichage (si mécénat de projet)	C = A+B + Logo sur carton d'invitation
<i>Preview / Avant- Première</i>	0	1 preview / AP	2 preview ou AP + pot
<i>Quotas places / entrées</i>	25 entrées ou 50 places	125 entrées ou 250 places	250 entrées ou 500 places
<i>Visites guidées privatives</i>	1	5	10
<i>Événements exclusifs</i>	0	1 conférence in situ	1 conférence in situ + 1 intervention en entreprise
<i>MAD espaces</i>	0	1 MAD de l'auditorium	2 MAD de l'auditorium
<i>MAD espaces / réception</i>	0	1	2
<i>Rencontres privatives artistes / intervenants</i>	0	1	2

*Céline SALA PONS explique que les récents partenariats croisés ont permis d'élargir les publics mais également de susciter des volontés d'accompagner le Mémorial dans son développement notamment au travers d'actions de mécénats.*

*Elle ajoute que le mécénat peut être décliné sous deux formes :*

- financier*
- de compétences*

*Au-delà de l'aspect financier, Céline SALA PONS souligne l'impact d'une telle politique en termes de développement et d'élargissement des publics vers le monde de l'entreprise.*

*Favorable à la recherche de financements pour la soutenir l'action du MCR, Jean Baptiste LLATI estime qu'il faudra être vigilant sur la compatibilité avec les idées du MCR, sur la non ingérence/ interférence dans la programmation du MCR mais aussi sur d'éventuelles velléités de récupération politique.*

*Pascal HUMBERT précise que tous les partenariats/mécénats seront présentés en CA pour analyser collégalement tous ces risques.*

*Laurence FRANCOIS estime qu'il faudra être attentif à ce que la programmation du MCR ne devienne pas un carré VIP comme ce peut être le cas sur d'autres événements.*

*Geneviève ERRAMUZPE estime intéressant et nécessaire pour la structure d'explorer la piste du mécénat mais qu'il est important de préciser la méthodologie, de s'intéresser aux pratiques des autres musées en la matière, voire de se poser la question de recourir aux services d'une société spécialisée dans la recherche de mécènes ou de s'appuyer sur la CCI pour identifier des entreprises partenaires à l'échelle locale et régionale.*

*Tous les membres du CA s'accordent à dire que c'est une mission importante mais lourde et complexe dans sa mise en œuvre.*

*Céline SALA PONS précise que le MCR n'a pas la capacité financière d'embaucher un agent spécifiquement sur cette mission.*

*Laurence FRANCOIS s'interroge sur la possibilité de mutualiser un poste avec un autre lieu de culture.*

*A l'attention de Julien MILLAN qui se demande s'il sera possible d'être partenaire en donnant moins de 1000€, Céline Sala Pons indique qu'il ne faudra pas être discriminant et accueillir toute possibilité de soutien.*

*Au regard des multiples questions que pose ce dossier et à l'initiative d'Hermeline MALHERBE, il est décidé de constituer un groupe de travail pour affiner la grille de participation et de présenter aussi une charte.*

► **adopté à l'unanimité (principe du mécénat)**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 22/2023 : Partenariat avec le Festival Pablo Casals / Acceptation d'un don

Considérant :

Partenaire du Festival Pablo Casals, le Mémorial a accueilli le 28 juillet dernier le concert hommage donné pour le cinquantième anniversaire de la disparition de l'artiste. A l'occasion de cette soirée exceptionnelle, le Festival Pablo Casals a organisé une vente d'ouvrages consacré au parcours du violoncelliste, dont les organisateurs proposent de reverser le produit au Mémorial.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'ACCEPTER** ce don de 210 €

*Celine SALA PONS précise que ce don est issu de la vente d'un livre de JJ BEDU financé par le Festival Pablo CASALS.*

► **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 23/2023 : Modification de tarifs

Considérant :

1/ Pour accompagner l'évolution des attentes des usagers du Café du Mémorial, diversifier l'offre proposée et en améliorer la qualité, il est proposé d'élargir la carte en y intégrant :

- Des barres de céréales à 1,50 € l'unité
  - Des jus de fruits bio et locaux servis au verre à 2 €
  - Des crackers et autres propositions apéritives (olives, etc) à 2,50 € la portion individuelle
  - Des entrées bio variées (terrines/salades) servies en bocal à 5,50 €
  - Des plats mijotés bio (véganes / végétariens / omnivores) servis en bocal à 10 € l'unité
- Mais également d'actualiser le tarif de vente de vin à la bouteille pour l'aligner au minimum sur le prix public du nouveau fournisseur :
- cuvée « classique » bio / nature (Blanc/rouge et Rosé) = 9 €
  - cuvée prestige (Blanc et Rouge) = 16€
  - Muscat = 11,50 €
  - Muscat pétillant = 9 €

2/ Dans le cadre de l'exposition temporaire « In Situ 3 regards contemporains », il est proposé à la librairie les produits suivants

- carnets de dessins de Nicolas CUSSAC
  - >grand format : 15€
  - >petit format : 10€
- carte postale : 1€
- affiche : 2€

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'ELARGIR** la carte du café du Mémorial aux produits susmentionnés
- **DE VALIDER** les produits dérivés de l'exposition temporaire « In Situ, 3 regards contemporains »
- **D'INSTITUER** les tarifs proposés

► **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 18 octobre 2023

Rapport 24/2023 : Validation de la Programmation scientifique, artistique,  
culturelle (janvier – août 2024)

Considérant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Établissement, il est proposé d'approuver la programmation scientifique, artistique et culturelle pour la période courant de janvier à juillet 2024.

Structurée autour des différentes mémoires du camp et des problématiques contemporaines auxquelles elles renvoient, cette seconde tranche de programmation se décline autour de conférences, de journées d'études ou de formation, de projections, de cafés philo ou citoyens, de spectacles vivants (pièce de théâtre/danse/ propositions musicales) en lien avec la prochaine exposition temporaire (Persécution des nomades au camp de Rivesaltes ; janvier 1941-novembre 1942)

Elle s'inscrit également dans le calendrier commémoratif national et local.

**Jeudi 11 janvier :**

► **18h30** Voeux et présentation de la saison culturelle janvier-juillet 2024  
► **20h00 (gratuit)** Conférence d'Aurélie Audeval sur « l'indésirabilité ». Aurélie Audeval est professeur junior en histoire contemporaine à l'Université de Lille, au sein de l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS). Ses recherches portent sur l'histoire de l'immigration, la Shoah, la gestion des populations, les questions de genre, les politiques publiques, les pratiques administratives et les phénomènes de catégorisation. Elle est actuellement titulaire d'une chaire de recherche « indésirabilités » et travaille sur la généalogie de la catégorie d'étranger indésirable

**Mardi 16 janvier :** Conseil Pédagogique en présentiel

**Mercredi 17 janvier :** Stage de formation en direction des enseignants du premier et second degré avec intervention du directeur de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire Manuel Brossé : « *Pourquoi venir dans un lieu de Mémoire ? Comprendre, apprendre et s'engager* »

**Jeudi 18 janvier :** Théâtre avec la Compagnie des « Chiens noirs du Mexique »  
Deux représentations du spectacle « Mlle Chartier », l'histoire d'une femme qui perd progressivement la mémoire et qui cherche désespérément à recoller les morceaux pour lutter contre sa propre disparition.

► **13h30 (scolaires)**

► **18h30 (5€/gratuit)**

**Samedi 27 janvier (5€/gratuit):** journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

► **18h30 :** conférence de Tal Bruttman, historien et membre du Conseil Scientifique du MCR / présentation de son livre « un Album d'Auschwitz, comment les nazis ont photographié leurs crimes. Éditions du Seuil 2023 ».

► **20h00** : lectures de poème des camps + chants du ghetto et musiques traditionnelles juives par l'ensemble « Raisins et Amandes » de Liliane Robmann

**Jeudi 1<sup>er</sup> février** : soirée en partenariat avec Jazzèbre **(5€/gratuit)**

► **18h30** : concert de Sarah Murcia (contrebasse) et Kamilya Jubran (oud). Ce duo propose un langage de la musique traditionnelle arabe et du jazz. Les textes interprétés par Kamilya sont choisis chez des poètes contemporains ou extraits d'un recueil de poésies bédouines.

► **20h00** : Lectures / débat (à définir)

**Mardi 6 février 18h30 (5€)** : Projection « performée » de « La guerre est proche » avec la réalisatrice Claire Angelini en partenariat avec l'Institut Jean Vigo de Perpignan.

Ce film est consacré au camp de Rivesaltes (Pyrénées Orientales), et aux mémoires du lieu. *Via* les données concrètes et physiques du terrain, de ses bâtiments en ruine, *La guerre est proche* rencontre l'historicité du lieu en prenant la mesure de son actualité : la question des réfugiés et des « personnes déplacées ». Topographie d'espace fantôme auquel des témoins donnent corps (quatre personnages prennent tour à tour la parole en une manière d'oratorio).

**Mercredi 7 février : Hors les murs.** Vernissage de l'exposition « 13 chibanis harkis » à l'Assemblée nationale et aux Invalides en présence de la Présidente de l'Assemblée Nationale et la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Lecture d'extraits des témoignages de l'exposition par Laurent Stocker, sociétaire de la Comédie Française.

**Mardi 27 février 18h30 (gratuit)** : Lectures/débat « hors les murs » en partenariat avec l'association Trajectoires et la librairie OxyMORE de Port Vendres autour du livre « Entre hienas »

Au travers de ce livre, Loreto Urraca évoque d'une manière critique les crimes commis par son grand-père sous la dictature de Francisco Franco, en Espagne mais également en France en poursuivant ses compatriotes républicains réfugiés pour les remettre à la police franquiste.

**Jeudi 29 février 18h30 (gratuit)**: vernissage de l'exposition « persécutions des nomades au camp de Rivesaltes » / Concert de Steeve Laffont, guitariste de jazz manouche, originaire de Perpignan.

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars** : Vendredi 1<sup>er</sup> mars : Journée d'étude "Apprentissages formels, non-formels et informels des migrants" ; Institut Convergences Migrations – Collège de France

Cette journée d'étude portera sur l'éducation en contexte de migrations forcées, un enjeu majeur pour les pays d'accueil, de transit et de réinstallation :

Elle mettra l'accent sur l'apprentissage des migrants dans les contextes pré-migratoire, péri-migratoire et post-migratoire, en adoptant une approche interdisciplinaire.

Les conditions scolaires dans/hors camps, l'accès au soutien psychosocial, à l'alimentation et au droit seront au cœur des réflexions.

La journée est le fruit d'un groupe de travail mensuel créé à l'ICM depuis septembre 2021. Elle rassemblera des participants venant de différents pays, issus de milieux académiques, associatifs et institutionnels.

La publication qui en découlera contribuera à mieux comprendre la réalité éducative des migrants.

Elle sera clôturée par une représentation de la troupe de théâtre locale « Troupuscule » autour de la lecture de lettres de réfugiés à tous les publics et habitués du Mémorial désireux de participer

**Vendredi 8 mars 18h30 (5€/gratuit)** : lecture par Nicole Rey de la « Douleur », Texte par lequel Marguerite Duras tente de raconter l'attente du retour de son mari, Robert Antelme, déporté pour résistance au camp de concentration de Dachau, puis le retour de ce dernier.

**Jeudi 21 mars 18h30 (5€/gratuit)**: « Mémoires à 4 voix », en partenariat avec l'association Trajectoires  
Sous la modération de Madeleine Claus, deux enfants de militaires allemands ayant servi dans les *Einsatzgruppen*, les commandos de la mort du régime nazi, échangent avec deux enfants de résistants français tués par les nazis. Un dialogue intermémoriel rare.

**Jeudi 28 mars 18h30 (5€/gratuit)** : concert de printemps en partenariat avec le festival Pablo Casals (Jeunes talents) / distribution à préciser

**Jeudi 4 avril (5€/gratuit)** : Théâtre d'objet avec la Compagnie « Les maladroits » autour du spectacle « Frères »  
Pièce tout public qui met en scène l'histoire d'un grand-père espagnol antifasciste racontée par ses petits-fils. Dans la cuisine des grands-parents, objets et table deviennent le champ de bataille de leurs engagements politiques.

► **13h 30** : représentation jeune public

► **18h30** : représentation tout public

**Jeudi 25 avril (5€)** : Rencontre avec Alain Cavalier

► **18h30** : Echanges entre le réalisateur et la chercheuse du laboratoire de recherche de l'audiovisuel de Toulouse 2, Amanda Robles sur son fonds d'images en lien avec la guerre d'Algérie

► **20h00** : Projection du film « Le combat dans l'île » ou « L'insoumis »

**Jeudi 2 mai (5€/gratuit)** : sortie de résidence de Laurence Pagès avec le spectacle « *Ficher le camp* »

« *Ficher le camp* » est une création chorégraphique à l'adresse des enfants d'école élémentaire de 7 à 11 ans. Une création, conçue en résidence au MCR, avec deux danseurs ou danseuses au plateau sur la condition des enfants internés dans des camps de déplacés/prisonniers

13h 30 : représentation jeune public

18h30 : représentation tout public

**Vendredi 10 mai** : Journée nationale des mémoires de l'esclavage

**18h30** : concert ou lecture (à préciser) en partenariat avec la Fondation de la Mémoire de l'esclavage, Paris.

**Vendredi 17 mai** : Conseil Scientifique (en présentiel)

**Mercredi 22 mai** : restitution des travaux des Jeunes Ambassadeurs de la Shoah de la Région Occitanie en partenariat avec le Mémorial de la Shoah de Paris

**Jeudi 23 mai (5€)** : soirée en l'honneur de la mémoire des Nomades

► **18h30** : Café Philo avec Ilse About, Directeur de recherche au CNRS, spécialiste de l'histoire des circulations et des sociétés des Roms/Tsiganes en Europe de l'Ouest

► **20h00** : concert d'Engé Helmstetter et son ensemble.

Guitariste pluriel, Engé Helmstetter trace sa route entre jazz et musiques du monde. Son répertoire met la guitare et les cordes à l'honneur et si la figure de Django Reinhardt plane toujours avec tendresse au détour d'un phrasé, d'autres influences complètent le voyage musical qu'il nous propose : bossa-nova, répertoire Tsigane. S'affranchissant des rigidités stylistiques, il puise dans ses racines manouches les ferments d'une liberté créatrice qui s'exprime dans la composition et ses interprétations.

**Mardi 28 mai (gratuit)** : Performance vocale *hors les murs* au Palais des Rois de Majorque à Perpignan

Restitution du projet conduit par le MCR en partenariat avec l'Institut Universitaire Maïmonide - Avéroes -Thomas d'Aquin, les collèges de Font Romeu et de Canet dans le cadre du Plan Départemental de l'Education Artistique et Culturelle

**Mercredi 5 juin (gratuit) : Concours d'écriture**

**10h00** : Visites du MCR (élèves/enseignants/familles)

**13h00** Ateliers rencontre avec les auteurs et membres du jury

**16h00** : Remise des prix

**18h30** : spectacle de sortie de résidence du projet *Jeunes et Citoyens* impliquant Julien Scholl, chorégraphe et les élèves du Lycée de Céret et Jean Lurçat de Perpignan autour de la thématique *Frontière(s)* (chorégraphie/vidéo)

**Jeudi 20 juin (5€/gratuit)** : soirée « mémoire et résistance » en partenariat avec le festival de théâtre d'Estagel et la compagnie le Cri dévot

► **18h30** : représentation de « 146 298 », d'après le roman de Rachel Corenblit qui raconte comment une adolescente, à travers le choix de se faire tatouer sur l'avant-bras le chiffre que sa grand-mère a reçu à son arrivée dans les camps de concentration, s'approprie le souvenir de cette sombre période de notre Histoire.

► **20h00** : représentation de « En ce temps-là, l'amour... » qui met en scène la décision d'un jeune grand-père d'enregistrer pour son fils, sur bandes magnétiques, un souvenir gravé à jamais dans sa mémoire. Sa rencontre avec un père et son jeune garçon dans le train qui les conduisait aux camps de la mort. Le temps du trajet, ignorant le chaos qui s'installe de jour en jour dans le wagon, ce père va profiter de chaque instant pour transmettre à son fils l'essentiel de ce qui aurait pu faire de lui un homme. Cette pièce s'est vue décerner le Prix du meilleur spectacle au festival Off d'Avignon 2021.

**Jeudi 27 juin (5€/gratuit) : soirée en l'honneur de la mémoire des nomades**

► **18h30** : conférence de Siv B lee et Patrick Andresz, ethnomusicologues, sur la musique manouche alsacienne

► **20h00** : concert de Marcel Loeffler et son ensemble. Né en 1956 à Haguenau au sein de la communauté manouche (sa mère est passée par le camp de Rivesaltes); Marcel Loeffler fait partie de ces grandes familles qui ont engendré régulièrement des musiciens de grand talent. Les célébrités de la musique manouche sont le plus souvent des guitaristes, assez fréquemment des violonistes mais rarement des accordéonistes.

**XXX Juillet 19h30:**

- Festival Pablo Casals (date à préciser) : concert au Mémorial

**2 août:** Journée européenne de commémoration de l'holocauste des Roms (Pharrajimos)

**26 août (5€/gratuit) : commémoration des rafles de la zone Sud**

► **18h30** Conférence de Camille Fauroux, historienne, spécialiste de l'histoire du travail des femmes des classes populaires en Europe au XXe siècle, sur les « femmes dans les camps »

► **20h00** : sortie de résidence de Benoit Bories avec la présentation de la création « traversée », création sonore de fiction et musicale acousmatique co-produite par le Mémorial portant sur une fiction suivant le parcours croisé de trois femmes françaises parties travailler de manière « volontaire » au sein de l'appareil industriel allemand de la guerre. Deux parmi ces femmes ont connu l'enfermement dans les camps français (dont une à Rivesaltes), la troisième étant partie de manière plus « volontaire » répondant à un appel de mains d'œuvre de l'Allemagne nazie relayé par le gouvernement vichyste à l'époque

*En introduction de la présentation de la programmation, Céline SALA PONS annonce qu'elle se décline en 44 événements sur 8 mois, avec un équilibre entre événement sur site et en HLM, entre spectacle vivant, conférences, formations, journées d'études et expositions et bien entendu entre toutes les mémoires, même si une focale particulière sera portée sur la mémoire des nomades persécutés à Rivesaltes entre 1941 et 1942.*

*A l'attention de Laurence FRANCOIS qui s'interroge sur la possibilité d'un espace « d'urgence » pour évoquer l'actualité, Geneviève ERRA-MUZPE fait observer que la place d'un lieu comme le MCR est de mettre à distance les problématiques d'actualité en apportant des clés de lecture à partir de l'analyse du temps long. Traiter spécifiquement d'actualité pourrait mettre le lieu en difficulté.*

*Dans le même sens Jean Baptiste LLATI estime que le MCR doit éclairer chacun à titre individuel.*

► **adopté à l'unanimité**

**Information**

**- Evolution de la scénographie de l'exposition permanente**

*Céline SALA PONS informe le CA que l'actualisation de la scénographie a été identifiée et par le Conseil Scientifique et par le Conseil Pédagogique comme une priorité. Au-delà de l'adaptation des contenus à l'évolution des connaissances historiques, les deux instances estiment indispensable de penser l'exposition à hauteur d'yeux d'enfants et de rendre l'expérience de visite plus inclusive et plus interactive*

*Céline SALA PONS annonce qu'une note d'intention et un chemin de fer doivent être envoyés à la Région pour la fin de cette année.*

**- Recrutement du responsable scientifique**

*Grégory TUBAN a été nommé, en septembre dernier, responsable scientifique du MCR suite à la publication de la vacance du poste et conformément à la proposition unanime du jury constitué pour le pourvoir autour de représentantes des deux collectivités fondatrices, de Laurent JOLY, de la Directrice et de l'Administrateur du Mémorial.*

#### Marchés Publics

*Pascal HUMBERT informe le CA que 9 marchés publics ont été renouvelés au cours de cet été :*

- imprimerie : encre verte pour l'impression classique / la nouvelle imprimerie pour les produits dérivés*
- création de supports : clarisse de jaham*
- hébergements : ibis styles*
- agence de voyages : havas arago*
- vin : domaine JAU*
- café (boissons café, thé, chocolat) : cafés latour*
- café (softs, bières) : brasserie milles*
- bocciaux : vrai et bon*
- traiteur : servi sur un plateau*

#### Conseil pédagogique

*Céline SALA PONS informe l'assemblée que le Conseil Pédagogique est en ordre de marche, qu'il s'est réuni à deux reprises et qu'il facilite grandement les relations avec l'Éducation Nationale*

#### Colloque de Madrid

*Céline SALA PONS rend compte de la récente participation du Mémorial au colloque organisé par le gouvernement espagnol et l'Union Européenne début octobre pour poser la question mémorielle à l'échelle européenne.*

*Disposant d'une place de choix dans l'animation de ce colloque, le Mémorial est en outre pressenti pour accueillir la prochaine édition.*

#### Fréquentation

*Pascal HUMBERT informe le CA que si globalement la fréquentation n'a pas décroché par rapport à l'an dernier (34 000 visiteurs depuis janvier), sa structure a en revanche profondément évolué avec une baisse de la fréquentation individuelle sur l'été (-18 % en juillet/août) compensée par une importante progression de la fréquentation scolaire (13 000 scolaires à ce jour).*

*Hermeline MALHERBE précise qu'une baisse de la fréquentation globale a pu être observée sur tout le territoire cet été du fait d'une campagne de « bashing » des P.O sur les chaînes d'info et des fortes chaleurs. Elle souligne que le bilan reste toutefois correct notamment grâce à l'évolution de la fréquentation touristique sur les ailes de saison*

# EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 02 JUIN 2023

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

### **Présents**

#### ***Pour le Conseil Régional***

*Patrick CASES*

*Laurence FRANCOIS*

#### ***Pour le Conseil Départemental***

*Charles CHIVILO*

*Marie Edith PERAL*

#### ***Personnalités qualifiées***

*Georges BARTOLI*

*Jean Baptiste LLATI*

*Geneviève ERRAMUZPE (visio)*

*Alexandre DOULUT (visio)*

#### ***Représentant du personnel***

*Julien MILLAN*

#### ***Conseil scientifique***

*Laurent JOLY*

#### ***DILCRAH***

*Elise FAJGELES*

#### **Excusés**

*Carole DELGA*

*Eliane JARYCKI*

*Agnès LANGEVINE*

*Olivier ROMERO*

*Hermeline MALHERBE*

*Isabel ALTADILL CHICHET*

*Bernadette COSTASECA*

*Christophe MANAS*

*Laura JORNET*

#### **Etaient invités :**

*Céline SALA PONS*

*Pascal HUMBERT*

*Carole MARTINEZ*

*Nita LARROQUE*

*La séance est présidée par M. Patrick Cases, sur délégation de Carole Delga.*

- Adoption de l'ordre du jour

**Aucune remarque n'est formulée**

▶ **adopté à l'unanimité.**

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 Avril 2023:

**Aucune remarque n'a été formulée avant la séance ni lors de la présentation.**

▶ **adopté à l'unanimité.**

## **1. Programmation Scientifique et Culturelle (septembre - décembre 2023)**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 2 juin 2023

Rapport 11/2023 : Validation de la Programmation scientifique, artistique,  
culturelle (septembre- décembre 2023)

Considérant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Établissement, il est proposé d'approuver la programmation scientifique, artistique et culturelle pour la période courant de septembre à décembre 2023. La suite de la programmation ou des ajustements seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration.

Attachée à être structurée autour des différentes mémoires du camp et des problématiques contemporaines auxquelles elles renvoient, cette première tranche de programmation se décline autour de conférences, de journées d'études ou de formation, de projections, de cafés philo ou citoyens, d'une pièce de théâtre et de propositions musicales en lien avec les expositions temporaires en cours (*Michael Kenna : une mémoire photographique*) ou à venir (*Relèvement* par Philippe Domergue autour de la mémoire de l'exil des républicains espagnols )

Elle s'inscrit également dans le calendrier commémoratif national et local.

**Mardi 5 septembre 18h30 (entrée libre) : Présentation de la saison culturelle suivie d'un « Café Philo »** autour de la photographie et de la mémoire animé par Michel Poivert, historien de la photographie et commissaire de l'exposition temporaire *Michael Kenna : une mémoire photographique* et de Jean-Luc Soret, Directeur du Centre International du Photojournalisme de Perpignan.

**Samedi et dimanche 16 et 17 septembre (entrée libre) : Journées du patrimoine.** Visites guidées thématiques / Proposition originale de *Siestes Sonores* en partenariat avec le Labo Flaschback de Perpignan suite à une résidence d'artistes à la Casa Musicale (diffusion en français, occitan, italien, créole, catalan, portugais, marocain, etc... de témoignages et récits de rêve du monde mis en musique).

**Vendredi 22 septembre à 18h30 (5€): photo-concert « Champs de bataille »** en partenariat avec Jazzèbre : photo (Yann Morvant)-concerts (Nautilus) autour des lieux de batailles et de guerres passées, récentes ou plus anciennes. Il s'agit là d'un reflet de la matière humaine en plein conflit, de la terre marquée par le passage de la guerre... et ce qui en reste.

**Lundi 25 septembre 18h30 (5€) : projection /conférence** de Claire Angelini autour de son film « Au temps des autres » elle aborde la question des hameaux de forestages du Morvan, en lien précisément avec Rivesaltes, d'où venaient ces familles de Harkis. Cette soirée s'inscrit dans le cadre de la Journée nationale d'hommage aux harkis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés.

**Mercredi 4 et jeudi 5 octobre** : co-organisation à Madrid, au Sénat espagnol, avec le Secrétariat d'État à la Mémoire Démocratique **d'un colloque scientifique international** sur les « Politiques culturelles pour la promotion de la mémoire démocratique en Europe ». Première rencontre qui se prolongera l'année suivante à Rivesaltes, au Mémorial du Camp de Rivesaltes.

**Jeudi 12 et vendredi 13 octobre à 14h : spectacle jeune public « Micheline »** (Compagnie *Alma*), qui traite, à travers l'histoire d'une lignée de 3 femmes, de l'exil et plus précisément de l'exil des républicain.e.s espagnol.s. *Micheline* c'est l'histoire douloureuse des transmissions. Une histoire de famille. Qui croise l'histoire du XXe siècle. La retirada. La dictature de Franco. Le fascisme. Cette représentation s'inscrit dans le cadre de la saison 2023/2024 de la Cité Educative qui met en oeuvre des dispositifs et moyens pour une **stratégie locale ambitieuse de territoires**, un **engagement continu** ainsi qu'une **coordination étroite des acteurs éducatifs**, afin de contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'oeuvre dans les grands quartiers des villes à mixité sociale limitée.

**Jeudi 19 octobre 18h30 (entrée)** : vernissage du parcours d'exposition « Relèvement » présentant le travail de l'artiste plasticien Philippe Domergue relatif à l'exil forcé des républicains espagnols en 1939. Ce parcours met en scène dans différents espaces du Mémorial 5 installations mêlant des impressions photographiques marouflées sur des planches de bois brutes et 1 oeuvre réalisée sur place à partir des matériaux collectés sur site et de photographies.

**Mercredi 8 novembre 18h30 (5€)** : représentation du spectacle performatif (théâtre-musique et danse) **RAPSODIA** (compagnie ARSENIKA) qui traite des histoires de femmes ayant vécu la répression de la guerre civile en Espagne.

**Vendredi 17 novembre 18h30** : Ouverture au Mémorial du cycle des journées d'étude internationales consacrées à « Histoire publique et Bande Dessinée » portée par la Maison des Sciences de l'Homme et différentes universités en Europe et outre-Atlantique. La journée programmée à Rivesaltes se structurera autour du thème « Bande dessinée, mémoires traumatiques et héritages clivants ». Les journées suivantes se dérouleront à Blois, Bruxelles, Montréal et à Tours.

**Mercredi 22 et jeudi 23 novembre (5 €) : Hommage à Manolo Valiente**

➤ **18h30 : conférence** de Manuella Para sur le parcours et l'oeuvre de Manolo Valiente (1908-2011), poète, peintre et sculpteur andalou, en exil en Occitanie.

➤ **20h00** : sortie de résidence. Présentation de la **création musicale** réalisée par Vicente Pradal à partir d'une édition originale de poèmes de Manolo Valiente déposé au Mémorial du Camp de Rivesaltes par Jacques Veyrié, sur recommandation de Georges Bartoli.

**Vendredi 9 décembre (entrée libre) : Journée nationale de la laïcité**

En partenariat avec le Conseil des Sages de la laïcité et des valeurs de la République du Ministère de l'Éducation Nationale (Jacques Fredj, Iannis Roder, Alain Policar, Gwenaële Calvès, Abdennour Bidar...)

- **10h-17h : formation** à l'attention des enseignants de l'académie de Montpellier et de Toulouse
- **18h30 : table ronde / débat**

**Jeudi 14 décembre 18h30 (5€) : projection / débat autour** du film « les camps du silence » (version restaurée) en présence de l'auteur, Bernard Mangiante. Tourné à l'emplacement des camps du Roussillon, ce film est composé des souvenirs de témoins, anciens internés, pour la plupart.

**Lundi 18 décembre – dimanche 7 janvier : Haraka. Installation sonore immersive**  
Pièce-maîtresse d'une thèse en recherche-création, *Haraka* est une installation sonore qui a pour fonction de rendre sensible l'effroi, saisi à partir des silences, parfois longs et sans issue, qui ponctuent une série de collecte de témoignages, conservés dans la phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Le dispositif pose la question du potentiel audible d'un silence de voix, ici en lien avec le trauma colonial algérien.

*Céline Sala Pons explique qu'une large place est accordée, dans cette programmation, aux partenariats avec les institutions culturelles du territoire. Il s'agit aussi de poursuivre une nouvelle forme de rendez-vous qui a été engagée, le café philo, en tant qu'instance démocratique où chacun peut venir se former, s'informer et contribuer aux échanges. Cette programmation affirme enfin l'opportunité des croisements entre les approches scientifiques et artistiques.*

*Jean Baptiste Llati estime que le vecteur culturel est essentiel pour arriver à partager des idées et à entretenir des idéaux. Il mentionne par exemple la puissance de certains textes, de certaines chansons telle que l' « Affiche rouge » d'Aragon et Ferré sur la place des étrangers dans la Résistance , récemment reprise par le groupe Feu Chaterton.*

*Céline Sala Pons a réfléchi cette programmation comme un outil d'élargissement des publics via l'artistique et le culturel qui doit compléter l'approche historique.*

*A l'attention de Georges Bartoli qui soulignait l'importance de ce type de programmation à l'heure d'un regrettable désengagement gouvernemental dans la défense des valeurs républicaines, Elise Fajgelès précise que cette programmation fait l'objet d'un soutien important de la DILCRAH ; soutien qui témoigne de l'attention et de l'attachement de l'État à l'éducation citoyenne. Elle ajoute que la dimension multi-mémorielle du site confère à l'établissement*

*une place particulière dans la transmission historique et la réconciliation des mémoires.*

*Patrick Cases fait observer que les élus du Conseil d'Administration sont des élus du territoire qui sont confrontés à des difficultés propres à ce territoire et que le Mémorial constitue, sans aucun doute, un outil adapté pour redonner de la dignité aux mémoires souffrantes et des clés de compréhension pour le public.*

*Laurence François précise que le territoire est composé d'un mélange de population et de courants politiques. Il s'agit de parler des mémoires des personnes qui ont été touchées par l'histoire du camp de manière directe et indirecte. Elle conclut en ajoutant que ce sont des mémoires qui sont transmises dans le silence.*

*Georges Bartoli précise que ses propos concernaient le gouvernement et non l'État qui sont, selon lui, deux entités différentes.*

► **adopté à l'unanimité.**

## **2. Finances**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 2 juin 2023

Rapport 12/2023 : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Considérant :

**Vu** référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

**Vu** l'avis favorable du comptable,

**Considérant que** le Mémorial du Camp de Rivesaltes s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

### **Rappel du contexte réglementaire et institutionnel**

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2024.

### **Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCTJ, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;  
Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;  
Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour la délibération en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature (cf. annexe jointe), les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le Mémorial du camp de Rivesaltes calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du CCAS.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

### **Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil d'Administration à déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **D'ADOPTER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57D, pour le Budget principal du Mémorial du Camp de Rivesaltes, à compter du 1er janvier 2024.
- **CONSERVER** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.
- **APPROUVER** la mise à jour de la délibération précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.
- **CALCULER** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- **AMENAGER** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **AUTORISER** la Directrice à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Pascal Humbert explique qu'il s'agit d'une évolution du cadre budgétaire qui tend à une harmonisation des nomenclatures comptables entre les différentes collectivités. Il remercie le Département et ses services pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de cette réforme et pour la mise à disposition des applications informatiques qui l'accompagnent.*

► **adopté à l'unanimité.**

### 3. Ressources Humaines

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 2 juin 2023  
Rapport 13 /2023 : Modification de l'état des postes

Considérant :

Dans le cadre de la politique de résorption de l'emploi précaire et de structuration des services du Mémorial, il est proposé de faire évoluer la Durée Hebdomadaire de Service des deux adjoints administratifs en charge de l'exploitation du café actuellement à temps non complet (23/35ème) .

Cette extension vise à renforcer la polyvalence de leur mission et à sécuriser la continuité de l'exploitation du lieu.

La première transformation de poste (passage à temps complet 35/35ème) permettra ainsi de confier des missions SSIAP (Service Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes) à l'un des deux agents pour permettre à l'établissement de garantir l'exploitation du site sans faire appel à des prestataires extérieurs (actuellement le Mémorial ne dispose que deux agents SSIAP pour assurer une amplitude de travail de 70h par semaine en haute saison et 60 heures en basse saison, à laquelle s'ajoute des astreintes de nuit).

La seconde transformation de poste (passage à 30/35ème) permettra de confier des missions d'accueil à l'autre agent et de faire face au passage durable à temps partiel (80%) de la référente de la billetterie.

Sur le plan budgétaire, ces transformations de poste sont financées par le passage à temps partiel de la référente billetterie et par la suppression des prestations « SSIAP » externalisées.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **DE MODIFIER** l'état des emplois en conséquence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

*Pascal Humbert souligne que ces transformations répondent à la fois à des besoins de l'établissement (renforcement du service SSIAP, renfort à la billetterie) et aux attentes d'agents actuellement à temps non complet et qui aspirent à travailler plus. Il ajoute que cette configuration renforcera la polyvalence au sein de l'établissement et permettra au responsable technique de se consacrer plus sereinement à ses missions premières.*

► **adopté à l'unanimité.**

#### **4. Fonctionnement institutionnel**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 2 juin 2023  
Rapport 14 /2023 : nomination des membres du Conseil Pédagogique**

Considérant :

Par délibération du 13 avril 2023, le Conseil d'Administration décidait de créer un conseil pédagogique pour renforcer l'action du Mémorial dans le champ éducatif,

champ qui constitue l'un des axes prioritaires du projet ERE porté par la nouvelle Direction du Mémorial.

Chargé de conseiller et d'accompagner la Direction et les équipes du Mémorial du Camp de Rivesaltes sur l'ensemble des questions pédagogiques posées à l'établissement le Conseil Pédagogique est composée de 10 membres nommés par l'assemblée délibérante.

Ces explications apportées, il est proposé :

- **DE NOMMER** les personnalités suivantes

**Houria Delourme**

Professeure des écoles et conseillère pédagogique (spécialité maîtrise de la langue française et enseignement de l'histoire à l'école) à la retraite, elle a enseigné en France, à Chicago (USA) et au Caire (Egypte). Elle est également auteure et co-auteure d'ouvrages pédagogiques et didactiques de maîtrise de la langue, d'articles dans des publications collectives (*Historia* 2023, *Les harkis* ; le Monde « Les ossements des vingt-sept enfants du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise ...») d'un essai avec Fatima Besnaci-Lancou, *Ils ont dit non à l'abandon des harkis – Ils ont désobéi* et d'un roman historique sur la guerre d'Algérie et les camps en France, *Liberté, tel est son nom*.

**Neus Gonzales**

Professeure associée à l'Université autonome de Barcelone, elle est secrétaire de Département et Coordinatrice de l'Unité d'Enseignement des Sciences Sociales (UAB) et de la spécialité de didactique des sciences sociales du Master en formation des enseignants de l'enseignement secondaire

**Cedric Marty**

Après 13 ans d'enseignement comme professeur agrégé d'histoire géographie, Cédric Marty est devenu inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional histoire-géographie dans l'académie de Toulouse. Auteur d'une thèse soutenue en 2014 et intitulée « A la baïonnette ! Approche des imaginaires à l'épreuve de la guerre 1914-1918 », il a accompagné le déploiement du centenaire de la Première Guerre mondiale à l'échelle académique de 2013 à 2019. Il assure depuis la mission de référent académique mémoire et citoyenneté et dirige une structure en charge de l'éducation à la citoyenneté à l'échelle académique, le pôle civique.

**Benoit Falaize**

Agrégé en histoire et diplômé de sociologie politique, spécialiste de l'école et plus précisément, de l'enseignement de l'histoire à l'école. Après avoir développé des sujets de recherche sur l'enseignement des questions socialement vives comme la Shoah, la colonisation, l'esclavage, l'histoire de l'immigration, l'éducation citoyenne et les faits religieux, dans le cadre de l'Institut national de recherche pédagogique à Lyon, il a enseigné à l'Université Cergy-Pontoise en formation des maîtres et à Sciences Po Paris où il anime un séminaire sur l'enseignement scolaire de l'histoire depuis 2016. Inspecteur général depuis 2017, il est aussi l'auteur d'une thèse sur l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire de 1945 à nos jours.

**Valérie Opériol**

Elle est chargée d'enseignement à l'Université de Genève en didactique de l'histoire, dans la formation des enseignant-es du primaire et du secondaire. Après avoir

obtenu un master d'histoire en 1990, elle a enseigné cette discipline durant 20 ans au secondaire I et II. Ses recherches portent sur l'approche de genre, les thèmes sensibles et les questions mémorielles. En septembre 2018, elle a soutenu une thèse sur La perspective de genre dans l'enseignement de l'histoire.

Elle a participé à l'élaboration d'un plan d'études pour le secondaire I, de séquences didactiques et de formations continues. Elle a été membre du comité de rédaction de la revue Le cartable de Clio et fait actuellement partie de celui de la Revue suisse des sciences de l'éducation.

### **Eric Villagordo**

Professeur des universités en arts plastiques à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, il est sociologue de l'art. Il a enseigné pendant seize ans en formation des maîtres et des professeurs d'arts plastiques à l'IUFM de Montpellier et Perpignan; dans ce cadre il a effectué des recherches sur les Enseignements Artistiques et Culturels, notamment en inter-disciplinarité sur la question des arts comme porte d'entrée dans la compréhension de l'Histoire. Il dirige actuellement un projet de recherche sur la bande dessinée et le racisme dans le cadre du laboratoire RIRRA21 dont il est le directeur-adjoint à l'université Montpellier 3, projet co-financé par la Maison des Sciences de l'Homme Sud. Ouvrage à paraître, notamment : Paredes Cruz Flavio, Villagordo Eric, *La représentation des l'étranger dans la bande dessinée*, Paris, Le Manuscrit, collection "Graphein", 2023.

### **Alix Bourrat**

Conseillère pédagogique, chargée de mission éducation artistique et culturelle pour le 1er et le second degré auprès de la DASEN des Pyrénées Orientales, elle facilite la mise en place de projets culturels pour les enseignants des écoles, collèges et lycées, assure le lien entre les différentes structures culturelles du département et le suivi du PEAC et du Pass Culture dans les établissements scolaires du département.

### **Fabrice Charton**

Fabrice CHARTON est docteur en histoire moderne (EHESS). Après avoir enseigné l'histoire-géographie en collège et en lycée (Académie d'Amiens) de 2001 à 2009, il a occupé un poste de résident au lycée français G. Flaubert de La Marsa en Tunisie (2009-2015) puis d'enseignant à mission de conseil pédagogique au lycée A. Dumas d'Alger et dans la zone Magreb-Est/Machrek pour l'AEFE (2015-2020). Il a également été chargé de TD à l'Université de Paris-Est/ Marne-la-Vallée de 2006 à 2009 et a soutenu en 2011 une thèse sur l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'époque moderne. Spécialiste des institutions littéraires d'Ancien Régime en France, de la production et de la diffusion de l'image royale, il a en parallèle conduit et diffusé des projets en histoire contemporaine lors de son séjour algérois (2015-2020) : commémoration du centenaire de la Grande Guerre, Convoi 77, organisation de témoignages croisés sur la guerre d'Algérie. Membre du jury du concours scolaire « Flamme de l'égalité » sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, il est actuellement et depuis 2020 personnel de direction dans l'enseignement secondaire (Académie de Montpellier)

### **Chalabi Dalila**

Dalila Chalabi est professeure certifiée en histoire-géographie, titulaire d'une maîtrise en histoire moderne. Formatrice académique depuis 2009, elle s'est fortement impliquée dans la formation disciplinaire des professeurs stagiaires et confirmés. Membre de l'équipe académique des formateurs Laïcité et valeurs de la République, elle conduit des actions de formation auprès d'un public multi-catégoriel et inter-dégrés. Secrétaire Générale adjointe de l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG), elle contribue au pilotage de l'association, et est responsable du partenariat avec l'Institut du Monde Arabe en tant que membre du Comité pédagogique, et avec l'INRAP.

### **Thierry DUCLERC**

Thierry Duclerc est agrégé d'histoire et docteur en histoire contemporaine. Ses travaux de recherche se sont plus spécialement intéressés à la fabrique des discours scolaires sur plusieurs objets d'enseignement et à l'histoire urbaine. Il a été professeur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'académie de Montpellier où il a dirigé le Centre d'études, de documentation et de recherche en histoire de l'éducation. Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, il pilote le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier. Responsable du suivi pédagogique des services éducatifs Patrimoine/Histoire/Archives de cette académie, il travaille avec le Mémorial du camp de Rivesaltes depuis son ouverture en 2015.

*A l'attention de Geneviève Erramuzpe qui s'inquiète de la surreprésentation de l'inspection de l'Éducation nationale dans cette instance, Céline Sala Pons fait observer que ce conseil s'appuie également sur des universitaires, des spécialistes de l'Éducation Artistique et Culturelle et des personnels en charge de classes.*

*Dans le même esprit, à l'attention de Laurence François qui craint que les élèves ne retrouvent les mêmes formes de pédagogie, le même vocabulaire qu'à l'école, elle ajoute qu'elle veillera à accueillir des projets différents et à garder une ouverture à d'autres formes de pédagogies.*

*Alexandre Doulut estime que le Conseil Pédagogique est une bonne idée, mais s'interroge sur l'opportunité d'y intégrer un élève ou un parent d'élève.*

*Jean Baptiste Llati estime qu'il est nécessaire de garantir un haut niveau d'expertise et d'exigence pédagogique au sein de cette instance. Il rappelle que Céline Sala Pons et le service éducatif participeront à cette instance consultative.*

*A l'attention de Julien Millan qui s'interroge sur les interactions entre le Conseil Scientifique et le Conseil Pédagogique, Céline Sala Pons précise que le Président du Conseil Scientifique et le Président du Conseil Pédagogique assisteront mutuellement aux réunions de chaque instance.*

► **adopté à l'unanimité.**

Considérant :

Le rapport d'activités 2022 a été adressé en version PDF à tous les membres du Conseil d'administration avec la convocation.

Remis également sur table en version papier le jour de la réunion, il permet à chacune et chacun de disposer des informations essentielles relatives à la vie de l'établissement sur l'année civile écoulée (fréquentation, vie institutionnelle, situation financière, partenariats, interventions sur le bâtiment, etc.) et de mettre en valeur la richesse et la diversité des activités du Mémorial (la programmation scientifique et culturelle, la politique de communication, la politique éditoriale, etc.).

*Céline Sala Pons précise que ce rapport d'activités porte sur les 4 derniers mois de l'ancienne direction et les 8 premiers mois de la nouvelle direction.*

*Pascal Humbert et Nicolas Serpette, responsable de la communication du Mémorial, reviennent sur les éléments les plus importants du rapport.*

*Interrogé par Georges Bartoli sur la position de l'établissement par rapport au réseau social Tik Tok, Nicolas Serpette explique que c'est un choix éditorial de ne pas y être présent.*

*Georges Bartoli partage ce choix, il estime que les réseaux sociaux constituent un vrai danger au regard du discours que porte le MCR. Leur gestion implique une modération et une anticipation extrêmement fine.*

► **adopté à l'unanimité.**

## 5. Information

**- Synthèse des orientations proposées par le Conseil Scientifique le 12 mai 2023**

*Laurent Joly et Céline Sala Pons expliquent que la première réunion du nouveau conseil scientifique a permis d'arrêter les méthodes de travail et les priorités de cette instance. Parmi ces priorités figurent l'adaptation de l'exposition permanente dans la perspective du 10ème anniversaire du Mémorial en 2025. Ont notamment été abordées dans ce cadre la nécessaire actualisation des contenus scientifiques à l'évolution des connaissances et des recherches historiques, la meilleure articulation entre les espaces extérieurs et intérieurs ou encore l'amélioration de la signalétique et de l'interactivité dans la découverte du lieu.*

*A l'attention de Jean Baptiste Llati qui s'interroge sur les contraintes techniques, administratives et financières d'un tel projet, Céline Sala Pons explique que modifier l'exposition permanente suppose de solliciter Rudy*

*Ricciotti et de réfléchir aussi aux modes de financements ou au portage de la maîtrise d'ouvrage. Quant au chantier, elle explique qu'il faudrait pouvoir l'articuler avec les périodes de fermeture de l'établissement.*

*Jean baptiste Llati estime que vulgariser l'exposition permanente peut être salubre dans les objectifs que le MCR se fixe. Céline Sala Pons précise qu'il s'agit de continuer à écrire l'histoire du camp avec des mots justes.*

*Georges Bartoli imagine que cela pourrait permettre d'intégrer les nouveaux fonds pour accompagner l'évolution de l'histoire et du lieu, en étant plus intuitif, plus interactif, plus inclusif.*

*Charles Chivilo et Patrick Cases partagent l'idée d'une plus grande mise en valeur de l'extérieur.*

*Patrick Cases partage également l'idée d'une actualisation de l'exposition permanente car l'histoire est en perpétuel mouvement et les recherches historiques évoluent également.*

#### **- Présentation des résultats de l'enquête des publics**

*Mme Nita Larroque, doctorante en contrat Cifre au Mémorial, procède à la présentation d'une synthèse de l'étude des publics (en PJ), étude qui a porté sur plus de 850 personnes et dont elle a assuré la coordination sur plus d'une année.*

*A l'attention de Mme Erramuzpe, elle précise que la fiabilité de ce type d'étude repose sur le nombre d'enquêtés (851 en l'occurrence) et non sur le rapport entre nombre d'enquêtés et le nombre de visiteurs annuels. Elle ajoute toutefois que l'enquête ne portait que sur le public individuel.*

#### **- Mémorial Itinérant**

*Céline Sala Pons annonce que le vernissage de cet équipement est prévu le lundi 3/07/23 à 18h30 et qu'il est organisé en partenariat avec l'association des maires des Pyrénées Orientales afin de leur présenter ce nouveau service du Mémorial.*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

Procès-verbal du  
Conseil d'Administration  
du 13 AVRIL 2023

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Présents**

***Pour le Conseil Régional***  
*Patrick CASES*

***Pour le Conseil Départemental***  
*Hermeline MALHERBE*  
*Marie Edith PERAL*

***Personnalités qualifiées***  
*Georges BARTOLI*  
*Geneviève ERRAMUZPE*  
*Alexandre DOULUT*  
*Isabel ALTADILL CHICHET*

***Représentant du personnel***  
*JULIEN MILLAN*

**Excusés**

*Carole DELGA*  
*Agnès LANGEVINE*  
*Christophe MANAS*  
*Charles CHIVILO*  
*Jean Baptiste LLATI*  
*Laurence FRANCOIS*  
*Laura JORNET*

**Etaient invités :**

*Pascal HUMBERT*

- Adoption de l'ordre du jour

***Aucune remarque n'est formulée***  
**► *Il est adopté à l'unanimité.***

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Février 2023 :

***Aucune remarque n'a été formulée avant la séance ni lors de la présentation.***  
**► *Il est approuvé à l'unanimité***

## 1. Finances

### **EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 13 avril 2023**

#### **Rapport 05/2023: Approbation du compte administratif 2022**

##### Considérant :

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif et des décisions modificatives.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger (document joint en annexe), dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire.

Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable du Trésor Public.

Au-delà des objectifs de transparence et de sincérité comptable, la présentation du compte administratif constitue un moment privilégié d'information et de communication budgétaire.

Au travers du présent rapport, l'assemblée est ainsi invitée à :

- prendre connaissance de l'exécution effective du budget 2022, voté le 10 décembre 2021 et modifié par le budget supplémentaire du 17 mai 2022 et les décisions modificatives des 8 novembre et 14 décembre 2022, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de l'EPCC au cours des 5 derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'évolution des résultats.

#### **I. Analyse par chapitre de la section de fonctionnement**

##### **A. Des charges de fonctionnement qui traduisent la montée en puissance du Mémorial**

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.796.777 €

Réalisé : 1.764.549 €

Taux d'exécution : 98%

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Charges à caractère général	859 583,00 €	861 454,00 €	747 447,00 €	799 344,64 €	800 420,27 €
Charges de personnel	739 915,00 €	752 045,00 €	695 342,00 €	819 721,11 €	945 387,40 €
Autres charges (y compris amorti)	21 571,00 €	38 113,00 €	14 473,00 €	18 564,93 €	18 741,65 €
Dépenses totales	1 621 069,00 €	1 651 612,00 €	1 457 262,00 €	1 637 630,68 €	1 764 549,32 €

### 1) Chapitre 012 : des charges de personnel en progression

Crédits ouverts (BP+DM) : 954 277 €

Réalisé : 945 387 €

Taux d'exécution : 99 %

**L'évolution notable des charges de personnel par rapport à 2021 (+125.000€) résulte à la fois :**

- pour 65.000 €, de facteurs structurels liés à la poursuite de la structuration des effectifs du Mémorial (passage à temps plein de la chargée de projets d'Éducation Artistique et Culturelle : 19.000 €), à des mesures nationales de revalorisation salariale (augmentation du point d'indice des fonctionnaires : 30.000 € sur une année pleine) ou encore à l'intégration dans ce chapitre de la rémunération des intervenants ponctuels ne disposant pas d'un numéro de SIRET (16.000 €)
- pour 60.000 € de circonstances conjoncturelles qui n'impacteront pas durablement la masse salariale : recrutement de deux surveillantes de salle durant l'exposition Bartoli (34.500 €) / recrutement d'étudiants en service civique pour mener les entretiens de l'enquête des publics ou de stagiaires rémunérés (10.000€) ou le remplacement de deux agents en arrêt maladie durant plusieurs mois (15.500€).

### 2) Chapitre 011 : des charges à caractère général maintenues à leur niveau de 2021

Crédits ouverts (BP+DM) : 817.300 €

Réalisé : 800.420 €

Taux d'exécution : 98%

Les charges à caractère général intègrent les dépenses techniques d'exploitation du bâtiment et de fonctionnement des services (374.370€), la programmation scientifique et culturelle (201.312€), la promotion des activités du Mémorial (153.998 €) et l'approvisionnement du café et de la librairie (72.410€).

**Globalement, ces charges** restent maintenues dans le périmètre de 2021 malgré la reprise de l'activité du Mémorial sur une année complète et l'accroissement des coûts de l'énergie (+ 50.000 €). Elles accusent même un recul notable par rapport aux exercices 2016, 2018 et 2019.

Cette stabilisation a été rendue possible par l'adhésion du Mémorial à des groupements de commandes, par la renégociation de certains contrats ainsi que par la mutualisation de dépenses à la faveur de co-productions d'évènements avec des partenaires locaux ou la non reconduction de certains évènements, tel que le festival de cinéma « Ecrans-mémoire ».

### 3) Chapitre 042 : les dotations aux amortissements

Crédits ouverts (BP+DM) : 20.000 €  
 Réalisé : 17.936 €  
 Taux d'exécution : 89%

L'effort d'amortissement des immobilisations de l'établissement (matériel, logiciels, etc.) ne donne pas lieu à décaissement d'argent mais constitue une forme d'épargne obligatoire permettant au Mémorial de renouveler progressivement ses équipements et de faire face à leur dépréciation dans le temps. Il constitue ainsi simultanément une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

### 4) Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Crédits ouverts (BP+DM) : 5.200 €  
 Réalisé : 805 €  
 Taux d'exécution : 15 %

Ce chapitre concerne quasi exclusivement le reversement aux organismes de gestion collective des droits d'auteur (SACEM/SACD)

## B. Des recettes de fonctionnement en forte croissance

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.715.255 €  
 Réalisé : 1.690.007€  
 Taux d'exécution : 98,5 %

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
Contribution de la Région	735 000,00 €	745 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €	735 000,00 €
Contribution du Département	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €
Etat (Dilcrah / DPMA)	173 000,00 €	150 000,00 €	149 042,00 €	172 000,00 €	182 500,00 €
Autres subventions ou produits	40 009,00 €	43 117,00 €	23 847,00 €	25 884,00 €	30 327,15 €
Ressources propres	227 667,00 €	276 479,00 €	140 880,00 €	180 572,00 €	347 180,35 €
<b>Recettes totales</b>	<b>1 570 676,00 €</b>	<b>1 609 596,00 €</b>	<b>1 443 769,00 €</b>	<b>1 508 456,00 €</b>	<b>1 690 007,50 €</b>

### 1) Chapitre 74 : Dotations et participations

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.343.500 €  
 Réalisé : 1.316.000 €  
 Taux d'exécution : 98 %

En 2022, l'établissement a bénéficié du soutien constant et massif de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales à hauteur de 1 132 500 €, soit 70 % de ses ressources.

En complément des contributions statutaires de ses deux collectivités fondatrices, le Mémorial a également perçu différentes subventions de l'État et notamment :

- ✓ une subvention de 150 000 € de la Dilcrah pour son action en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
- ✓ une subvention de 20 000 € du Ministère des armées pour son action en faveur de la mémoire

S'ajoutent à ces soutiens publics, un don de 10 000 € d'une caisse de retraite (la CA-RAC) mécène du projet « Rivesaltes VR »

2) Chapitre 013 : Atténuation de charges

Crédits ouverts (BP+DM) : 1.700 €

Réalisé : 1.700 €

Taux d'exécution : 100%

Il s'agit du remboursement par l'État de la prime « pouvoir d'achat » versée par tous les employeurs en direction des agents

3) Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Crédits ouverts (BP+DM) : 25.000 €

Réalisé : 25.127 €

Taux d'exécution : 100 %

Ce chapitre intègre la contribution de l'Agence Nationale de la Recherche à la rémunération de la doctorante CIFRE accueillie par le Mémorial ainsi que des remboursements de l'assurance statutaire pour couvrir une partie des salaires des agents en arrêt maladie ou en congés maternité.

4) Chapitre 70 : Produits des services

Crédits ouverts (BP+DM) : 345.055 €

Réalisé : 347.180 €

Taux d'exécution : 101 %

L'essentiel de la progression des recettes résulte de la forte croissance des ressources propres de l'établissement (recettes de billetteries, de librairie et du café) qui atteignent leur plus haut niveau depuis l'ouverture de l'établissement (347.180€) du fait du retour du public après « l'intermède sanitaire » et de la revalorisation du tarif d'entrée.

### C. L'évolution du résultat de fonctionnement et des réserves

La contraction des recettes de fonctionnement encaissées et des dépenses de fonctionnement mandatées fait apparaître un solde négatif sur l'exercice d'un peu moins de 75 000 €, largement couvert par les réserves de l'établissement, lesquelles s'établissent à 550 931 € à l'issue de l'exercice.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Résultat de l'exercice	-50 393,00 €	-42 016,00 €	-13 493,00 €	-129 174,00 €	-74 541,50 €
Résultat cumulé (réserves)	810 156,00 €	768 140,00 €	754 647,00 €	625 473,00 €	550 931,50 €

## I. Analyse par chapitre de la section d'investissement

En valeur absolue, la section d'investissement du budget du Mémorial est relativement faible, les dépenses les plus lourdes relevant statutairement de la Région (bâtiment) ou du Conseil départemental (réseau informatique). En 2022, le niveau d'exécution est toutefois notablement plus important que pour les exercices précédents, le Mémorial ayant pu bénéficier d'une régularisation de versement de FCTVA.

### A. Les dépenses d'investissement

Crédits ouverts (BP+DM) : 77.386 €  
Réalisé : 45.718 €  
Taux d'exécution : 59 %

En 2022, 45.718 € ont été investis en équipement divers (matériel informatique, logiciels, dispositifs scénographiques, mobiliers et remorque pour le Mémorial Itinérant) ou pour compléter les collections du Mémorial suite aux résidences artistiques du photographe Michael Kenna ou du plasticien Gaétan Nocq.

### B. Les recettes d'investissement

Crédits ouverts (BP+DM) : 77.386 €  
Réalisé : 42.304 €  
Taux d'exécution : 54 %

Parallèlement, 42.304 € de recettes ont été perçues (17.937 € de recettes d'amortissement et 24. 367 € du fonds de compensation de la TVA).

### C. Le résultat de la section d'investissement

Le Compte administratif fait ainsi apparaître sur l'exercice un solde négatif de 3 414,65 €, couvert par le résultat reporté d'investissement, lequel s'élève au 31 décembre 2022 à 3.471,68 €.

Après en avoir délibéré en l'absence de l'ordonnatrice, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 tel que détaillé dans la maquette jointe en annexe
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 764 549,32 €	45 718,37 €	1 810 267,69 €
Recettes	1 690 007,50 €	42 303,72 €	1 732 311,22 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-74 541,82 €</b>	<b>-3 414,65 €</b>	<b>-77 958,47 €</b>
Résultat antérieur	625 472,08 €	6 886,33 €	632 358,41 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>550 930,26 €</b>	<b>3 471,68 €</b>	<b>554 401,94 €</b>

- D'inscrire en report à nouveau 3.471,68 € au compte 001 et 550.930,26 € au compte 002

***Pascal HUMBERT procède à la présentation du compte administratif. Soulignant qu'il s'agit d'une étape importante du cycle budgétaire, il précise que c'est à la fois le moment où l'ordonnateur.trice rend des comptes à l'assemblée délibérante sur le niveau d'exécution des dépenses mandatées et des recettes encaissées tout au long de l'exercice mais également un moment privilégié de communication et d'échanges autour de la situation financière de l'établissement.***

***Sur la base d'un diaporama joint en annexe, il revient sur le détail des réalisations par chapitre de dépenses et de recettes en les situant dans un cadre pluriannuel et/ou analytique.***

***A propos de l'évolution encourageante des recettes de fonctionnement, Georges Bartoli souligne le lien vertueux entre la qualité des expositions présentées, le niveau de fréquentation et le chiffre d'affaire de la billetterie. Ce constat valide la poursuite de la programmation d'exposition de haute volée.***

***A l'attention d'Hermeline Malherbe qui fait observer que le bon niveau de fréquentation du lieu illustre l'utilité du Mémorial à l'heure de la montée des inquiétudes, Céline Sala Pons explique que l'établissement se positionne comme un laboratoire proposant des questionnements de nature très différente sur le fond et sur la forme (sensible, scientifique, etc) pour toucher le public le plus large possible.***

***En qualité d'ordonnatrice, Céline Sala Pons sort au moment du vote.***

**► Le CA est adopté à l'unanimité.**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 13 avril 2023**

**Rapport 6/2023: Approbation du compte de gestion 2022**

Considérant :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Payeur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant la régularité de ses écritures,

Statuant sur l'ensemble de ces opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, les différents chapitres et comptes, le Comptable public a remis le compte de gestion de l'exercice 2022 du Mémorial du camp de Rivesaltes.

Considérant que ce document est conforme aux documents comptables tenus par l'ordonnateur,

***Pascal Humbert précise que le Compte de Gestion constitue le miroir du Compte Administratif dans la comptabilité du Comptable Public et ajoute qu'en l'approuvant, l'assemblée délibérante prend acte de la concordance des résultats entre les deux comptabilités.***

► **Le CG est adopté à l'unanimité.**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 13 Avril 2023**

**Rapport 7/2023 : Approbation du budget supplémentaire 2023**

Considérant :

Sur le plan réglementaire, le budget supplémentaire est à la fois un budget de report et un budget d'ajustement.

Un budget de report dans la mesure où il a vocation à intégrer en comptabilité les

résultats de l'exercice antérieur et un budget d'ajustement dans la mesure où il permet d'affiner les prévisions votées au stade du Budget Primitif pour tenir compte de la réalité budgétaire en cours d'exercice.

Pour 2023, le budget supplémentaire du Mémorial du camp de Rivesaltes s'équilibre à hauteur de 28.671,68 € en section d'investissement et se présente en « suréquilibre » en section de fonctionnement du fait de la reprise des résultats antérieurs (68.500 € en dépenses pour 565.930,36 € en recettes).

➤ **Le « sur-équilibre » de la section de fonctionnement**

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes nouvelles, d'un total de 565.930,26 €, correspondent à :

- La reprise du résultat 2022 de la section de fonctionnement pour 550.930,26 € au compte 002
- L'inscription des recettes de remboursement de frais de personnel à hauteur de 15.000 € (indemnité de la Sécurité Sociale et de l'assurance statutaire compensant partiellement les salaires versés à la responsable scientifique en congés de maternité).

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles, d'un total de 68.500 € correspondent à :

- L'ajustement du chapitre « frais de personnel » (+ 18.500 €) pour tenir compte du remplacement durant 4 mois de la responsable scientifique en congés maternité.
- L'inscription au chapitre « 011 : charges à caractère général » de 50.000 € destinés à couvrir l'accroissement du coût de l'énergie.

Le SYDEEL, groupement de commande départemental auquel adhère le Mémorial, vient en effet de revoir les estimations/simulations qu'il avait réalisées à l'occasion du renouvellement du marché de fourniture d'électricité.

Alors qu'une augmentation de l'ordre de 52% avait été annoncée en octobre dernier pour l'exercice 2023, le SYDEEL a été contraint de revoir ses prévisions à la hausse en raison de la mise en place par le gouvernement d'un écrêtement plus important que prévu du dispositif « ARENH » (volume d'électricité « nucléaire » à tarif préférentiel à répartir entre les usagers).

A consommation constante, l'augmentation de la facture d'électricité se chiffrerait pour le Mémorial à 103 %. Elle atteindrait ainsi sur une année pleine 223.000 € contre 110 000 € en 2022.

150.000 € de crédits ayant été inscrits au Budget Primitif, il est proposé d'inscrire 50.000 € de crédits supplémentaires et de poursuivre les mesures de sobriété énergétique mis en œuvre depuis le début de l'année au Mémorial pour réduire de 25 % la consommation d'électricité.

Ce prélèvement sur les réserves de l'établissement ne serait qu'exceptionnel, les prix du nouveau marché étant appelés à diminuer substantiellement dès 2024.

➤ **Une section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 28.671,68 €**

➤ Des recettes d'investissement complémentaires

Le Budget supplémentaire permet d'inscrire 28.671,68 € de recettes complémentaires, liées respectivement à :

- L'inscription du résultat reporté de l'exercice 2022 (3.471,68 €) au compte 001
- La réinscription d'une subvention de 25.200,00 € de l'Union Européenne pour le Mémorial Itinérant

➤ L'utilisation des crédits complémentaires

Les 28.671,68 € complémentaires permettront de régler les dernières factures du Mémorial Itinérants et d'engager une première phase de remplacement des vidéo-projecteurs de l'établissement.

## Délibéré

Ces explications apportées, il est proposé :

- D'arrêter, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 du Mémorial du camp de Rivesaltes

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	BP	BS	Total
Charges à caractère Général	752 250,00 €	50 000,00 €	802 250,00 €
Charges de personnel	860 000,00 €	18 500,00 €	878 500,00 €
Autres charges	10 200,00 €		10 200,00 €
Amortissement des subventions	21 550,00 €		21 550,00 €
<b>Total</b>	<b>1 644 000,00 €</b>	<b>68 500,00 €</b>	<b>1 712 500,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Contributions /subventions	1 334 000,00 €		1 334 000,00 €
Produits du domaine	300 000,00 €		300 000,00 €
Atténuations de charges			0,00 €
Autres produits de gestion courante	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
Résultat reporté		550 930,26 €	550 930,26 €
<b>Total</b>	<b>1 644 000,00 €</b>	<b>565 930,26 €</b>	<b>2 209 930,26 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
	BP	BS	Total
Immobilisations incorporelles	4 550,00 €	10 000,00 €	14 550,00 €
Immobilisations corporelles	20 000,00 €	18 671,68 €	38 671,68 €
<b>Total</b>	<b>24 550,00 €</b>	<b>28 671,68 €</b>	<b>53 221,68 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Amortissement des immobilisations	21 550,00 €		21 550,00 €
FCTVA	3 000,00 €		3 000,00 €
Subvention d'équipement		25 200,00 €	25 200,00 €
Résultat reporté		3 471,68 €	3 471,68 €
<b>Total</b>	<b>24 550,00 €</b>	<b>28 671,68 €</b>	<b>53 221,68 €</b>

***Pascal Humbert explique que le Budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur (+ 550 930€ en section de fonctionnement et + 3 471 en section d'investissement) et d'intégrer de nouvelles recettes ou dépenses non prévisibles au moment du vote du budget primitif tel que le remplacement de la responsable scientifique en congés maternité (18 500 €) et l'accroissement des dépenses d'énergie (+ 50 000 €).***

***A ce dernier titre, Céline Sala Pons explique que des efforts importants sont entrepris par l'Établissement pour baisser la consommation d'énergie et que l'objectif d'une réduction de 25 % annoncé en fin d'année dernière semble atteignable voire dépassable à l'aune des premières factures de l'année.***

***Confirmant cette tendance, Julien Millan fait par ailleurs observer que le Mémorial a pu bénéficier d'un hiver clément mais que les enjeux énergétiques principaux se présenteront en été lorsqu'il s'agira de refroidir l'établissement.***

***S'agissant de l'autonomisation énergétique de l'établissement, Céline Sala Pons invite la Région à réfléchir à une approche globale mobilisant le fort potentiel du site (surface disponible / ensoleillement / vent). A ce sujet, Stéphanie Leber informe l'assemblée qu'une réunion est programmée le 26 avril avec ses collègues de la Direction du Patrimoine pour évoquer cet enjeu et plus globalement les questions bâtementaires que pose encore le site.***

***Partageant l'analyse de Patrick Cases sur la nécessaire prise en compte des perspectives visuelles/architecturales et de l'ambiance du site dans cette réflexion, Geneviève ERRAMUZPE propose d'élargir la réflexion à une échelle plus large en se concertant avec le Ministère de la Défense ou les entreprises de la Zone Industrielle.***

***Précisant qu'une revente au Mémorial par les entreprises de la ZAI ne serait pas possible, Hermeline Malherbe estime que l'hypothèse d'un partenariat avec l'Armée mériterait d'être privilégiée, en ce qu'elle permettrait également de limiter les risques d'incendie sur le site militaire***

**► le BS est approuvé à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 13 AVRIL 2023**

**Rapport 10\_2023: Fixation de tarifs**

Considérant :

Dans le cadre de l'exposition « Michael KENNA, une mémoire photographique », de nombreux visiteurs ont souhaité pouvoir se porter acquéreur de l'affiche éditée à l'occasion de l'exposition.

Pour répondre à cette demande, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration que cette affiche soit vendue au prix de 2€.

**➤ approuvé à l'unanimité**

## 2. Fonctionnement institutionnel

### EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 13 AVRIL 2023

#### Rapport 11\_2023: Mise en place d'un Conseil Pédagogique

##### Considérant :

Parmi les missions statutaires du Mémorial figurent notamment :

- la conception et la mise en œuvre d'action d'éducation et de diffusion visant à assurer la meilleure connaissance historique du camp et des périodes de l'histoire liées à son utilisation
- l'organisation d'actions pédagogiques, culturelles et artistiques en lien avec son activité et les thématiques traitées et développées

Pour renforcer l'action du Mémorial dans ce champ éducatif, champ qui constitue d'ailleurs l'un des axes prioritaires du projet ERE porté par la nouvelle Direction du Mémorial, il est proposé d'instituer, à côté du Conseil Scientifique désormais resserré, un Conseil Pédagogique.

Chargée de conseiller et d'accompagner la Direction et les équipes du Mémorial du Camp de Rivesaltes sur l'ensemble des questions pédagogiques posées à l'établissement, cette instance permettrait en outre de renforcer, en les institutionnalisant, les liens avec l'Éducation Nationale ainsi que de garantir la cohérence de la politique pédagogique de l'établissement avec les orientations et les priorités du Ministère, telles que la récente décision de garantir à chaque élève une visite historique ou mémorielle dans un lieu lié au racisme, à l'antisémitisme ou l'antitsiganisme durant sa scolarité.

Cette instance serait présidée par un ou une Inspecteur/trice général·e de l'Éducation Nationale nommé·e pour trois ans par le Conseil d'Administration sur proposition conjointe de la Direction de l'Inspection Générale de l'Éducation, du sport et de la recherche et de la Directrice du Mémorial.

En plus du Président, elle serait composée de 10 membres à parité, inspecteur.trices, chef.fes d'établissement ou enseignant·e·s de l'Éducation Nationale, spécialistes des questions d'éducation (universitaires/ chercheurs) nommés pour trois ans par le Conseil d'Administration sur proposition conjointe du Président du Conseil Pédagogique et de la Directrice.

Une participation croisée des Présidents du Conseil Scientifique et du Conseil Pédagogique dans les deux instances est également proposée.

Le conseil Pédagogique se réunirait au moins une fois par an pour entendre le projet pédagogique du Mémorial, donner son avis et faire des propositions. En plus de cette réunion annuelle, la Présidente du CA, le Président du conseil pédagogique ou la Directrice de l'EPCC pourraient solliciter toute réunion supplémentaire qui se révélerait nécessaire.

Les questions évoquées feraient l'objet d'une note écrite du Président du Conseil Pédagogique transmise au Conseil d'Administration.

Ces explications apportées, il est proposé de :

- **APPROUVER et DE SOLLICITER** une modification des statuts de l'EPCC auprès du Représentant de l'État en vue d'y intégrer l'article suivant :

#### **Article 10-bis : Conseil Pédagogique**

L'Établissement est doté d'un Conseil Pédagogique dont la composition et le mode de désignation des membres et du Président ou de la Présidente est déterminé dans le règlement intérieur.

Le Conseil Pédagogique assiste le ou la Directeur.trice et le Conseil d'Administration à travers la formulation d'avis et de recommandations relatifs à la politique et aux actions de l'EPCC dans le champ de l'éducation.

Il se réunit sur demande de son ou de sa Président.e, du ou de la Directeur.trice de l'EPCC, du ou de la Président.e du Conseil d'Administration selon les modalités définies dans le Règlement Intérieur.

- **INTEGRER** une partie 3 dans le Règlement Intérieur des instances de l'établissement

### **3. Le Conseil Pédagogique**

L'Établissement est doté d'un Conseil Pédagogique dont la composition et le mode de désignation des membres et du Président.e sont déterminés dans le règlement intérieur ci-dessous :

#### **ARTICLE 1 : Attribution du Conseil Pédagogique :**

Le Conseil Pédagogique est une structure de conseil, d'élaborations de démarches et d'outils d'accompagnement et d'évaluation de la politique pédagogique du Mémorial du Camp de Rivesaltes dont les avis portent notamment sur les champs suivants :

- Aménagement des espaces pédagogiques, des contenus, de la muséographie et de la scénographie des parcours de visites aux besoins et attentes des publics scolaires français et étrangers
- Évaluation de la forme et contenu des ateliers et des visites guidées en direction des scolaires proposées par les équipes de médiation et le service éducatif
- Évaluation des contenus et modalités de mise à disposition des ressources pédagogiques

Supervision et accompagnement des actions de formation des enseignants et des équipes du Mémorial

Renforcement des liens avec les établissements scolaires français et étrangers  
Accompagnement et développement d'actions expérimentales en direction des publics scolaires  
Il veille en outre à la cohérence de l'action du Mémorial dans le champ pédagogique avec les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Pédagogique assiste le ou la Directeur.trice et le Conseil d'Administration à travers la formulation d'avis et de recommandations.

## **ARTICLE 2 : Composition du Conseil Pédagogique :**

Le Conseil Pédagogique est composé :

- de 10 membres, à parité : inspecteur.trices, chef·fe·s d'établissement ou enseignant·e·s de l'Éducation Nationale, spécialistes des questions d'éducation (universitaires/ chercheurs) nommé·e·s pour trois ans par le Conseil d'Administration sur proposition conjointe du Président ou de la Présidente du Conseil Pédagogique et de la Directrice ou du Directeur.
- d'un ou une Président·e issu·e du corps des Inspecteurs Généraux de l'Éducation Nationale

## **ARTICLE 3 : Fonctionnement du Conseil Pédagogique:**

- Modalités de désignation du. de la Président·e :

Sur proposition conjointe de la Direction de l'Inspection Générale de l'Éducation, du sport et de la recherche et de la Directrice du Mémorial, le Conseil d'Administration nomme pour trois ans un ou une Inspecteur.trice général·e de l'Éducation Nationale reconnue pour son expérience et son expertise sur les questions liées à l'enseignement de l'histoire, de la mémoire et des valeurs et disposant d'une bonne connaissance de l'histoire du Camp de Rivesaltes,

- Remplacement des membres

Tout membre du Conseil Pédagogique souhaitant mettre fin à sa participation à cette instance, avant la fin de son mandat, doit en informer le ou la Président·e de cette instance par écrit, avec copie à la Directrice ou au Directeur de l'EPCC.

Le remplacement, pour quelque cause que ce soit (décès, longue maladie, mutations, démission...) des membres du Conseil Pédagogique s'effectue dans les mêmes conditions de forme que pour la nomination initiale.

## **ARTICLE 4 : Défraiement**

Les fonctions de Président·e et de membres du Conseil Pédagogique sont exercées à titre gracieux. Elles donnent droit au remboursement des frais liés aux missions ayant fait l'objet d'une convocation écrite du Président ou de la Présidente du Conseil Pédagogique ou d'un ordre de mission signé par le ou la Directeur.trice de l'EPCC.

Les frais engagés donnent lieu à remboursement sur présentation des justificatifs et dans le cadre des règles de remboursement votées par le Conseil d'Administration de l'EPCC.

## **ARTICLE 5 : Réunions du Conseil Pédagogique**

Le Conseil Pédagogique se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de sa ou de son Président·e pour entendre le projet pédagogique de l'EPCC, donner son avis, faire des propositions et des recommandations. Le ou la Directeur.trice de l'EPCC assiste à chaque réunion du Conseil Pédagogique.

Le ou la Président·e du Conseil d'administration de l'EPCC, le ou la Président·e du Conseil Pédagogique et le ou la Directeur.trice de l'EPCC peuvent demander, en plus de cette assemblée annuelle, la réunion du Conseil pédagogique pour avis et recommandations sur toute question qui leur paraît justifiée.

Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'une convocation écrite de son.ou de sa Président·e, avec un ordre du jour, qui est adressée au moins 15 jours à l'avance aux membres.

Les questions débattues et les avis rendus par le Conseil Pédagogique font l'objet d'une note écrite du Président ou de la Présidente du Conseil Pédagogique transmise au Conseil d'Administration et à la Directrice ou au Directeur de l'EPCC.

Le ou la Président·e du Conseil Pédagogique est invité·e à assister aux réunions du Conseil Scientifique et, à chaque fois que l'ordre du jour le justifie et que le ou la Président·e de l'EPCC l'estime nécessaire, aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

En réciprocité, le ou la Président·e du Conseil Scientifique est invité·e à participer aux réunions du Conseil Pédagogique.

***Céline Sala Pons rappelle qu'à la suite des échanges lors du dernier CA au sujet de la mise en place d'un Conseil Pédagogique et de la consultation électronique qui s'en est suivie, un nouveau projet de délibération a été rédigé et transmis aux membres du Conseil d'Administration pour élargir le profil des membres et préciser les modalités de désignation du Président. Elle remercie les services des collectivités fondatrices qui ont permis d'enrichir la délibération sur le fond et sur la forme.***

***Hermeline Malherbe précise que la mise en place de cette instance pose à nouveau la question de la place de l'État dans l'EPCC et des moyens qu'il lui revient de mettre à disposition pour accompagner l'établissement dans la mise en œuvre des orientations pédagogiques nationales.***

➤ **approuvé à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 13 AVRIL 2023**

**Rapport 12\_2023 : : Accord cadre transfrontalier pour la mise en réseau des lieux de mémoire catalans (Exilis)**

Considérant :

Depuis plusieurs mois, le Mémorial du camp de Rivesaltes participe à un projet de mise en réseau des lieux de mémoire en Catalogne du sud et du nord visant à favoriser la valorisation du patrimoine mémoriel du territoire, à faciliter la circulation des publics de part et d'autre de la frontière, à renforcer les complémentarités entre

les établissements ou encore pour identifier les potentielles mutualisations de moyens ou de compétences entre les sites.

Associant le musée d'histoire des juifs de Gerone, le MUME, le Château Royal de Collioure, la maternité d'Elne, le Mémorial du camp d'Argelès et le Mémorial du camp de Rivesaltes, ce projet contribuera au renforcement des relations transfrontalières.

Au regard des enjeux politiques, économiques, culturels et financiers qui traversent le projet et de l'ambition qui lui est assigné, il est indispensable de fixer le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit ce projet transfrontalier.

C'est dans cette perspective qu'un projet d'accord cadre a été préparé par les services du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.

Impliquant l'Administration de la Generalitat de Catalogne, le Département des Pyrénées-Orientales, la Diputació de Girona, le Mémorial du Camp d'Argelès, El consorci Mémorial de l'Exil (MUME), la Maternité Suisse d'Elne, el Patronat del Call Jueu de Girona, le Mémorial du Camp de Rivesaltes, el Consell comarcal de l'Alt Empordà, l'accord cadre affirme la volonté des parties de travailler ensemble, de coordonner leurs actions et d'en concevoir de nouvelles dans le cadre de programmes spécifiques qui tiennent compte du fait transfrontalier de la mémoire démocratique des exilés et des réfugiés, tant en termes d'équipements que de patrimoine mémoriel ou de mutualisation de moyens et de projets.

***Hermeline Malherbe rappelle que ce projet de délibération s'inscrit dans une dynamique enclenchée en 2019, dynamique que la crise sanitaire avait interrompue.***

***Céline Sala Pons ajoute que cette dynamique a été réenclenchée depuis le printemps 2022 et qu'elle avance bon train. Elle précise que sur la base d'un diagnostic partagé, les partenaires ont identifié les grands axes de coopération qu'ils estiment prioritaires et ont arrêté un programme d'action les déclinant sur 3 ans. Enfin, elle annonce que la prochaine étape consistera en la rédaction du dossier de candidature dans la perspective d'un dépôt début mai.***

➤ ***approuvé à l'unanimité***

\*\*\*

### **Informations diverses**

➤ ***Archives et collections***

***A l'attention d'Alexandre Doulut qui s'interrogeait sur la possibilité de consulter un inventaire des collections, Céline Sala Pons explique qu'un cahier des charges vient d'être finalisé sur la base duquel une consultation d'éditeur de logiciels sera engagée pour la mise en place d'un système d'information documentaire et archivistique qui remplacera le suivi « excel » des collections et des archives.***

**Julien Millan signale que la question de l'inventaire ne doit pas occulter celle du stockage physique.**

**Georges Bartoli informe l'assemblée que des contacts ont été récemment noués avec la veuve de Josep Bartoli et qu'elle serait favorable à faire don d'une trentaine d'œuvres supplémentaires. Il ajoute que cette nouvelle donation implique l'engagement rapide de démarches pour en formaliser les conditions ainsi que pour intégrer les nombreux dessins supplémentaires qui n'avaient pas été inventoriés dans l'acte notarié mais confiés au Mémorial.**

➤ **Captation des témoignages**

**Interrogée par Alexandre Doulut sur la poursuite de la captation des témoignages, Céline Sala Pons explique que le Mémorial continue la collecte, notamment auprès de témoins des périodes les moins documentées (militaires guinéens par exemple). Elle précise que la responsable scientifique du Mémorial a été formée à cet exercice et que l'établissement dispose d'un marché permettant de mobiliser un prestataire spécialisé pour les prises de vue et de son.**

**Hermeline Malherbe suggère de relancer un appel à témoignages pour compléter le fond existant.**

➤ **Actualisation de l'exposition permanente**

**Dans la perspective des 10 ans du Mémorial, Céline Sala Pons explique la nécessité d'actualiser l'exposition permanente pour intégrer l'évolution des connaissances scientifiques et mieux prendre en compte les attentes du public et notamment du jeune public. Elle ajoute que ce sera l'occasion de produire un catalogue de l'exposition permanente.**

**Soulignant le coût et la durée d'une telle démarche de refonte de l'expo permanente, Geneviève Eramuzpé mentionne l'approche du MDRD de Grenoble qui s'appuie sur ses espaces d'exposition temporaires pour compléter et actualiser les contenus de son exposition permanente. En ce qui concerne le catalogue, elle explique que le travail réalisé pour la rédaction de ce type d'ouvrage peut également constituer la base des contenus des audio-guides. Ce qui permet notamment d'en optimiser les coûts.**

➤ **Projection du film « A pas aveugles » de C. Cognet**

**A l'attention de Geneviève Eramuzpe qui proposait d'intégrer le film de C. Cognet dans la programmation du Mémorial, Pascal Humbert précise que ce film avait été présenté en avant première en présence de l'auteur durant le festival « Ecrans Mémoires » en novembre 2021.**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes**

**Procès-verbal du  
Conseil d'Administration  
du 17 février 2023**

**Au Mémorial du Camp de Rivesaltes**

**Etaient présents :**

**Présents**

***Pour le Conseil Régional***

*AGNES LANGEVINE (visioconférence)*

*CHRISTOPHE MANAS*

*LAURENCE FRANCOIS*

***Pour le Conseil Départemental***

*HERMELINE MALHERBE*

*MARIE EDTIH PERAL*

***Personnalités qualifiées***

*GENEVIEVE ERRAMUZPE (visioconférence)*

*GEORGES BARTOLI*

*ALEXANDRE DOULUT (visioconférence)*

*ISABEL ALTADILL CHICHET (visioconférence)*

*BERNADETTE COSTASECA (visioconférence)*

*JEAN BAPTISTE LLATI*

***Représentant du personnel***

*JULIEN MILLAN*

***Conseil Scientifique***

*LAURENT JOLY*

***DILCRAH***

*ELISE FAJGELES (visioconférence)*

**Excusés**

*CAROLE DELGA*

*ELIANE JARYCKI*

*OLIVIER ROMERO*

*JEAN JACQUES LOPEZ*

*SOPHIE ELIZEON*

*JULIEN BARAILLE*

*PATRICK CASES*

*CHARLES CHIVILO*

*JEAN JACQUES LOPEZ*

**Etaient invités :**

*Pascal HUMBERT*

*Stéphanie GRILLET (visioconférence)*

*Laurence MORAGAS (visioconférence)*

*Emmanuelle FABRE (visioconférence)*

*En ouverture de réunion, Agnès LANGEVINE, Présidente de séance, propose l'adoption de l'ordre du jour.*

➤ *L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité*

#### Adoption du Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 8/11/2022

*Pascal Humbert signale une demande de modification du PV émanant de Mme Erramuzpé précisant les termes de son intervention :*

*"Elle précise, s'agissant des convois partis de Rivesaltes, que le riche fonds photographique de Friedel Bohny-Reiter qui se trouve aux A.D.P.O possède de très rares clichés pris depuis l'intérieur du camp des premiers convois de Juifs en partance pour Drancy.*

*Elle indique, après avoir entendu Céline Sala-Pons parler d'un projet en cours sur la mémoire tzigane et pour information, qu'il existe un travail photographique de Mathieu Pernot unique sur le camp de Saliers ayant donné lieu à une exposition remarquable ainsi qu'à un catalogue (publié par Actes Sud).*

*Enfin, concernant le point évoqué par des membres du C.A. sur l'attitude à observer vis-à-vis du maire de Perpignan, elle souligne que les nombreux signaux importants de récupération historique, en rupture avec l'idéologie traditionnelle du RN qui ont été émis par ce dernier sont au service d'une pure récupération politique. Louis Alliot ne s'est jamais démarqué du RN où, après s'être présenté à la présidence, il siège en tant que vice-président. Dans cette perspective et à titre d'exemple l'accueil de réfugiés ukrainiens de la part d'un élu d'un parti financé par la Russie ne doit berner personne, tout comme les honneurs rendus aux époux Klarsfeld. Le C.A. du MCR doit rester vigilant et adopter une position politique claire vis-à-vis des propositions qui pourraient émaner de sa part."*

➤ *Cette modification intégrée, le Procès verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration*

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 17 février 2023**

#### **Délibération 1/2023 : Désignation du Président du Conseil Scientifique**

Le 8 janvier dernier, Denis Peschanski a informé les Présidentes de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales de sa décision de mettre un terme anticipé à son mandat de Président du Conseil Scientifique.

Pour assurer la continuité du fonctionnement de cette instance importante de l'EPCC, il y a lieu de procéder à la désignation d'une nouvelle présidence du conseil scientifique dans les conditions fixées par l'article 3.1 du Règlement Intérieur des instances.

C'est dans ce cadre que, sur proposition conjointe des deux collectivités fondatrices, le Conseil d'Administration est invité à nommer pour trois ans **M. Laurent Joly**, personnalité scientifique reconnue pour son expérience et son expertise sur les problématiques liées à l'histoire du Camp de Rivesaltes, en qualité de Président du Conseil Scientifique.

Directeur de recherche au CNRS, Laurent Joly est spécialisé dans l'étude de l'antisémitisme durant le régime de Vichy. Il a notamment soutenu une thèse sur « Vichy et le Commissariat aux questions juives (1941-1944) » à l'Université Paris 1 en 2004 et rédigés de nombreux ouvrages et articles sur cette période. Son CV est joint à la présente délibération.

➤ ***A l'unanimité, Laurent Joly est nommé Président du Conseil Scientifique***

***Très honoré de la confiance témoignée par le Conseil d'Administration, Laurent Joly explique avoir découvert le Mémorial, tel un visiteur lambda, en septembre dernier. Il confie avoir été touché par ce lieu remarquable, intelligemment conçu tant sur le plan architectural que sur le plan du parcours de visite.***

***Directeur de recherche au CNRS, il indique travailler sur la France de Vichy et l'extrême droite jusqu'à nos jours. Il réfléchit notamment à la manière dont un événement historique peut avoir des répercussions sur la mémoire collective. Sur un plan plus personnel, il précise également disposer d'un lien familial avec l'histoire du camp au travers du parcours de sa mère, exilée kabyle, ayant quitté l'Algérie au moment de l'indépendance.***

***En ce qui concerne son approche scientifique, il explique procéder actuellement à la lecture attentive d'ouvrages sur Rivesaltes pour approfondir sa connaissance de l'histoire du lieu et des enjeux qui la traversent.***

***Dans un souci d'efficacité, il a souhaité, avec la Directrice, resserrer la composition du conseil scientifique autour d'experts des différentes périodes et mémoires du camp. Il annonce vouloir construire des relations régulières avec le Conseil d'Administration et le prochain Conseil Pédagogique.***

***Soulignant le travail remarquable réalisé par Denis Peschanski et les membres sortants du Conseil Scientifique, Elise Fajgeles se réjouit de la nomination de Laurent Joly et des perspectives qu'elle ouvre. A cet égard, elle rappelle la place spécifique et singulière du Mémorial du camp de Rivesaltes dans l'apaisement des tensions liées à la concurrence mémorielle mais également dans la mise en œuvre des orientations du plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, notamment au travers des actions développées en direction de la jeunesse. Elle ajoute que les jeunes doivent devenir des ambassadeurs des valeurs portées par le lieu.***

***Raisons pour lesquelles, la Dilcrah souhaite inscrire la collaboration avec le Mémorial dans une convention pluriannuelle d'objectifs qu'il s'agira de formaliser dans les prochains mois.***

***Alexandre Doulut salue également la nomination de Laurent Joly, historien remarquable, qui permettra au Mémorial de franchir d'importantes étapes dans le champ de la connaissance historique.***

***A son tour, Laurent Joly rend hommage au travail de grande qualité réalisé par Alexandre Doulut sur différentes populations internées à Rivesaltes, notamment dans l'approche quantitative.***

***Agnès Langevine indique avoir découvert les travaux de Laurent Joly à l'occasion de la dernière campagne présidentielle, d'abord sur les ondes puis au Mémorial lors de son intervention à l'occasion de la rencontre débat qui a suivi la diffusion du film « les suppliques » de Jérôme Prieur. Très intéressée par son travail sur la falsification de l'histoire, elle est convaincue que sa nomination s'articulera parfaitement avec les axes tracés par le projet de la nouvelle direction. Elle souhaite également que cette nouvelle présidence soit l'occasion de créer et de faire vivre des interfaces entre le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique.***

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 17 février 2023**

**Délibération 2/2023 : Renouvellement du Conseil Scientifique**

Chargé.e.s de construire et de décliner la ligne scientifique de l'établissement, le Président du Conseil scientifique et la directrice doivent pouvoir mobiliser autour du projet du Mémorial les compétences et les profils qu'ils estiment les plus adaptés.

Raison pour laquelle le Règlement Intérieur des instances du Mémorial les charge d'établir la liste des membres du Conseil scientifique et de la soumettre au Conseil d'Administration pour validation.

En l'espèce, compte tenu de la situation spécifique liée à la démission du Président en fonction, il convient tout d'abord, sur le plan formel, de mettre un terme anticipé au mandat des membres actuels du conseil scientifique en procédant à leur révocation.

S'agissant ensuite de la composition du prochain conseil scientifique, Laurent Joly, en accord avec la Directrice, propose, dans un souci d'efficacité, de resserrer la composition de cette instance autour de 7 femmes et 7 hommes, 14 personnalités éminentes dont la diversité des parcours et des champs disciplinaires permettront de poursuivre et d'amplifier le travail de recherche et de partage des résultats de cette connaissance avec la communauté scientifique et le public.

***Après avoir salué la qualité du travail du Conseil scientifique sortant et de son Président, Céline Sala Pons souligne sa volonté partagée avec Laurent Joly de resserrer la composition de cette instance, de lui insuffler une dominante historique et de la réunir régulièrement, en présentiel une fois par an et autant que nécessaire en distanciel. A son tour, elle se déclare très attachée au renforcement des liens avec le Conseil d'Administration puis avec le Conseil Pédagogique à l'heure où des enjeux importants se dessinent en termes d'accueil des publics scolaires.***

***Laurent Joly et Céline Sala Pons procèdent ensuite à la présentation synthétique des profils et parcours des femmes et des hommes pressenti.e.s pour siéger au Conseil Scientifique :***

➤ **François AUDIGIER**

*Professeur des Universités en Histoire Contemporaine, Université de Lorraine, Directeur du Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH).*

*Spécialiste de l'histoire politique de la France des années 1950-1980, et notamment du gaullisme. A dirigé le programme « Violences et radicalités militantes » de l'Agence nationale de la recherche.*

➤ **Fatima BESNACI-LANCOU**

*Docteur en histoire contemporaine, spécialiste de la guerre d'Algérie, notamment des camps d'internement, de regroupement et de réfugiés au Maroc et en Tunisie.*

*Auteure de plusieurs ouvrages de références dont Prisons et camps d'internement en Algérie – Les missions du CICR dans la guerre d'indépendance – 1955/1962 (éditions du Croquant, 2018) ; Harkis au camp de Rivesaltes, La relégation des familles, septembre 1962 - décembre 1964 (éditions Loubatières / Mémorial du Camp de Rivesaltes, 2019) ; et direction du numéro spécial « Les harkis - 1962-2012 - Les mythes et les faits » (Les Temps Modernes, 2011). Membre du jury du Prix Seligmann (littéraire) contre le racisme – Chancellerie de la Sorbonne.*

➤ **Raphaëlle BRANCHE,**

*Professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris-Nanterre, spécialiste des violences en situation coloniale. Rédactrice en chef de la revue Vingtième Siècle : Revue d'histoire. Elle est par ailleurs membre du Conseil supérieur des archives et de l'Institut des Sciences Sociales et Politiques, Présidente de l'association Historiens et Historiennes du Contemporain (H2C) depuis 2021 et Chevalière de l'ordre des Arts et des Lettres*

➤ **Tal BRUTTMANN**

*Historien spécialiste de la Shoah, du régime de Vichy et de l'antisémitisme dans la France du 20ème siècle, il a publié de nombreux ouvrages, et récemment le très remarqué Un album d'Auschwitz. Comment les nazis ont photographié leurs crimes, avec Stefan Hördler et Christoph Kreutzmüller (Seuil, 2023). Ses recherches actuelles portent sur la grande opération anti-juive du 26 août 1942 dans l'ensemble de la zone libre.*

➤ **Geneviève DREYFUS- ARMAND**

*Docteur en Histoire, conservateur général honoraire des bibliothèques, ancienne directrice de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) et du Musée d'Histoire Contemporaine, et présidente du Centre d'études et de recherches sur les migrations ibériques (CERMI), elle est spécialiste de l'exil des républicains espagnols en France et directrice de publication de la revue Exils et migrations ibériques au XXème siècle.*

➤ **Sarah GENSBURGER**

*Sociologue, directrice de recherche au CNRS (Centre de sociologie des organisations de Sciences Po Paris), elle est spécialiste des politiques de mémoire menées par les autorités publiques. Ses travaux s'intéressent no-*

tamment aux interactions entre bureaucratie, normativité et expertise autour de la mobilisation du passé dans la société contemporaine.

Elle a récemment publié *Les Mémoires du 13 Novembre*, Ed. de l'EHESS, 2020, avec *Gérôme Truc (dir.)*, et *La mémoire collective en question(s)*, PUF, 2023, avec *Sandrine Lefranc (dir.)*. Son dernier ouvrage, *Qui pose les questions mémorielles ? Approche sociologique*, est à paraître à CNRS Éditions (2023).

Elle est également historienne de la Shoah, qu'elle étudie à l'échelle micro-historique, locale et spatiale, de Paris.

➤ **François GODICHEAU**

Historien, Docteur de l'EHESS, ancien de l'Institut universitaire de France, Professeur des Universités en Histoire Contemporaine, Université Toulouse Jean Jaurès, il est Directeur du laboratoire FRAMESPA qui regroupe « 100 permanent.e.s, dont 10 CNRS, et 120 de doctorant.e.s », l'essentiel des historiens de la région et des jeunes chercheurs, vivier essentiel de la Région Occitanie.

Sa thèse portait sur « Répression et ordre public en Catalogne pendant la Guerre civile (1936-1939) » et il travaille actuellement sur le franquisme.

➤ **Théophile LEROY**

Professeur agrégé d'histoire, il achève à l'EHESS une thèse sur « Les persécutions des Roms, Sinti et Voyageurs en Alsace et Moselle annexées, 1940 – 1945 », sous la codirection d'Ilse About et de Laurent Joly.

Ses premiers travaux ont porté sur l'internement des Tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il a été enquêteur pour le programme de recherche « Témoignages de la persécution des Nomades. Collection des archives écrites et orales des personnes internées en tant que nomades en France (1939 – 1946) » (Centre Georg-Simmel, janvier 2019-juillet 2020), et membre du projet de recherche européen « Dislocations et résistances. Persécutions et violences génocidaires des Roms, Sinti et Voyageurs en Europe de l'Ouest, 1939–1946 » (Centre Georg-Simmel. Financement de l'Agence nationale de la recherche, octobre 2019-avril 2022).

➤ **Marie-Anne MATARD-BONUCCI**

- Historienne, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris VIII, elle est une spécialiste du fascisme. Sa thèse portait sur l'histoire du fascisme en Sicile. Sa thèse d'habilitation à diriger des recherches portait sur l'Italie fasciste et la persécution des juifs (Perrin, 2007). Ses recherches actuelles portent sur l'histoire de l'antisémitisme en France et en Italie. Initiatrice du Cercle de formation et de recherche sur le racisme et l'antisémitisme au sein de l'IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent), elle a fondé et préside l'association ALARMER (Association de lutte contre l'antisémitisme et les racismes par la mobilisation de l'enseignement et de la recherche) dont l'objectif vise à mettre à la disposition du grand public des connaissances et des savoirs scientifiques sur les racismes et l'antisémitisme.

➤ **Abdheramen MOUMEN**

*Historien, diplômé de l'Université de Provence, chercheur associé à l'UMR Telemme (CNRS-Université d'Aix-Marseille), directeur du service départemental de l'ONACVG dans les Alpes-de-Haute-Provence et chargé de mission nationale sur l'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie, membre du conseil scientifique de la Délégation interministérielle de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), ses recherches portent sur l'histoire des populations en Algérie, la Guerre d'Algérie et les mouvements migratoires entre l'Algérie et la France, et plus précisément les migrations d'ordre politique, dont les rapatriés d'Algérie et les harkis. Avec l'ONACVG et l'Éducation nationale, il participe à la transmission scolaire de l'histoire de la colonisation, de la guerre d'Algérie et de ses mémoires.*

➤ **Emmanuel NEGRIER**

*Directeur de recherche en Sciences-politiques au CNRS, responsable du Centre d'études politiques et sociales de l'université de Montpellier, le CEPOL (CNRS-Université de Montpellier) Politiques culturelles Occitanie, Sociologie du national-populisme. Directeur de la revue Pôle sud, l'une des trois seules revues de sciences-po classées A et la seule de province. Ses recherches en science politique portent sur les réformes territoriales, les politiques et pratiques culturelles, les cultures politiques. Il a récemment coordonné des recherches dans plusieurs domaines : les émotions politiques (La Politique à l'épreuve des émotions, PUR, 2017, avec Alain Faure), les festivals, les changements territoriaux des politiques culturelles, le tournant participatif (Breaking the Fourth Wall: Proactive Audiences in the Performing Arts, Oslo, Kunnskapsverket, 2018, avec Lluís Bonet).*

➤ **Céline PAUTHIER**

*Maîtresse de conférences en histoire contemporaine, Université de Nantes, elle spécialiste de l'histoire des décolonisations africaines : réformes impériales et indépendances / Citoyenneté, nationalisme et constructions identitaires en Afrique de l'ouest depuis 1940 / Circulations et coopérations africaines après 1960 / Fabrique des savoirs et enjeux mémoriels en Afrique depuis 1945.*

*Céline Pauthier a participé au programme de recherche autour des supplétifs de l'armée française Guinéens relégués au Camp Joffre de Rivesaltes entre 1962-1964.*

➤ **Annabelle TENEZE**

*Historienne de l'art française, chartiste, archiviste paléographe et conservatrice du patrimoine, elle est directrice des Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse depuis 2016. C'est une spécialiste de l'Art dans les Camps.*

➤ **Bruno VARGAS**

*Historien, maître de conférences en histoire et civilisation espagnole à l'Institut National Universitaire Champollion, membre de l'équipe CNRS/FRAMESPA de l'Université de Toulouse Jean Jaurès et membre élu du Conseil scientifique de l'Institut de Sciences Humaines du CNRS, il est spécialiste de l'histoire politique de l'Espagne du XX siècle : Seconde République espagnole / exil politique de 1939/ mouvement socialiste sous la dictature franquiste et transition espagnole. Il est expert auprès de l'Agencia Española de Investigación.*

*Il est également auteur de différents ouvrages dont : La Seconde République espagnole en exil en France (1939-1977), (Presses universitaires de Champollion, 2008), Les Espagnols en France. Une vie au-delà des Pyrénées, avec Didier Debord (Ed. de l'Attribut, 2010), Huit ans de République en Espagne. Entre réforme, guerre et révolution (1931 - 1939), avec Jean Pierre Amalric et Geneviève Dreyfus-Armand (PUM, 2018).*

*Elise Fajgeles salue la composition du Conseil Scientifique qui permettra de soutenir, sur le plan scientifique, les actions menées par le Mémorial dans le champ d'intervention de la Dilcrah. Elle souligne plus particulièrement la présence de Marie Anne Matard Bonucci, par ailleurs membre du Comité Scientifique de la Dilcrah.*

*Ravie que Laurent Joly ait accepté de présider le Conseil Scientifique, Hermeline Malherbe estime qu'il fait partie de cette nouvelle génération de scientifiques qui comptent et dont les travaux donnent à réfléchir et à comprendre. Elle salue également la qualité de la composition du conseil dont elle hâte de faire la connaissance sur site.*

*Après avoir salué la grande qualité du nouveau conseil scientifique, Georges Bartoli s'interroge sur les possibilités de créer des liens avec les chercheurs locaux qui non seulement disposent d'une solide connaissance du site (Grégory Tuban, Michel Cadé ou Joël Mettay) mais qui seraient également en capacité de relayer sur le territoire un autre discours que celui qui se développe actuellement autour de Perpignan.*

*Dans le même sens, Alexandre Doulut estime que Grégory Tuban et Gigi Bonin auraient été légitimes à contribuer aux travaux du Conseil Scientifique.*

*Convaincue de cette légitimité, Céline Sala Pons fait observer que la proximité entretenue avec l'un et l'autre permet déjà au Mémorial de travailler régulièrement avec ces personnes et d'envisager, à l'avenir, d'autres formes de collaboration avec le Conseil Scientifique, sans pour autant avoir à renoncer au format resserré qui garantira l'efficacité de cette instance.*

*Pour conclure, Hermeline Malherbe et Agnès Langevine soulignent leur souhait partagé de trouver des formes de porosité et d'échanges sur le fond, telle qu'une journée de séminaire annuel, entre le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration pour que chacune des instances puissent profiter de l'autre.*

➤ *Les propositions de Laurent Joly et Céline Sala Pons pour la composition du Conseil Scientifique sont adoptées à l'unanimité*

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 17 février 2023**

**Délibération 3/2023 : Mise en place d'un Conseil Pédagogique**

Parmi les missions statutaires du Mémorial figurent notamment :

- la conception et la mise en œuvre d'action d'éducation et de diffusion visant à assurer la meilleure connaissance historique du camp et des périodes de l'histoire liées à son utilisation
- l'organisation d'actions pédagogiques, culturelles et artistiques en lien avec son activité et les thématiques traitées et développées

Pour renforcer l'action du Mémorial dans ce champ éducatif, champ qui constitue d'ailleurs l'un des axes prioritaires du projet ERE porté par la nouvelle Direction du Mémorial, il est proposé d'instituer, à côté du Conseil Scientifique désormais resserré, un Conseil Pédagogique.

Chargée de conseiller et d'accompagner la Direction et les équipes du Mémorial du Camp de Rivesaltes sur l'ensemble des questions pédagogiques posées à l'établissement, cette instance permettrait en outre de renforcer, en les institutionnalisant, les liens avec l'Éducation Nationale ainsi que de garantir la cohérence de la politique pédagogique de l'établissement avec les orientations et les priorités du Ministère, telles que la récente décision de garantir à chaque élève une visite historique ou mémorielle dans un lieu lié au racisme, à l'antisémitisme ou l'antitsiganisme durant sa scolarité.

Cette instance serait présidée par un.e Inspecteur/trice général.e de l'Education Nationale nommé.e pour trois ans par le Conseil d'Administration sur proposition conjointe de la Direction de l'Inspection Générale de l'Education, du sport et de la recherche et de la Directrice du Mémorial.

En plus du Président, elle serait composée de 10 membres à parité, inspecteur.trices, chef d'établissement ou enseignant.e.s de l'Education Nationale, spécialistes des questions d'éducation (universitaires/ chercheurs) nommés pour trois ans par le Conseil d'Administration sur proposition conjointe du Président du Conseil Pédagogique et de la Directrice.

Une participation croisée des Présidents du Conseil Scientifique et du Président du Conseil Pédagogique dans les deux instances est également proposée.

Le Conseil Pédagogique se réunirait au moins une fois par an pour entendre le projet pédagogique du Mémorial, donner son avis et faire des propositions. En plus de cette réunion annuelle, la Présidente du CA, le Président du conseil pédagogique ou la Directrice de l'EPCC pourraient solliciter toute réunion supplémentaire qui se révélerait nécessaire.

Les questions évoquées feraient l'objet d'une note écrite du Président du Conseil Pédagogique transmise au Conseil d'Administration.

***Pour Jean Baptiste Llati, la création d'un Conseil Pédagogique constitue une excellente idée. S'agissant de la composition de cette instance, il souligne la nécessité d'y inclure une compétence en muséologie pour garantir la qualité et l'efficacité des dispositifs de médiation et de transmission au sein des parcours d'exposition.***

***Agnès Langevine et Georges Bartoli partagent cette analyse qui rejoint une récente discussion au sein du Conseil d'Administration sur la nécessité d'accompagner, par des compétences nouvelles dans le domaine de la conservation, l'accroissement des collections du Mémorial et son ambition grandissante en termes d'expositions temporaires.***

***Céline Sala Pons indique que la question de l'accompagnement du Mémorial dans l'adaptation de l'exposition permanente aux besoins du public scolaire fait bien partie du périmètre du Conseil Pédagogique et que des missions d'expertises spécifiques***

*pourront également être déclenchées sur ce volet ou sur celui de la conservation des collections du Mémorial. S'agissant des besoins en termes de renforcement des équipes du Mémorial, elle indique que les besoins se situent prioritairement sur le volet du développement des publics et de l'accueil des scolaires.*

*Très favorable à la mise en place d'un Conseil Pédagogique, Elise Fajgeles explique que la Dilcrah encourage les synergies et les spécialisations entre les lieux de mémoire ainsi que l'axe de développement des formations en direction des enseignants.*

*En ce qui concerne la composition du Conseil Pédagogique, Laurence François recommande de ne pas la limiter à des profils issus de l'Éducation Nationale en ouvrant cette instance à des créateurs ou des acteurs artistiques et culturels.*

*Regrettant que ce point important, qui pose la question de la place de l'État dans l'EPCC et des moyens qu'il lui alloue pour mettre en œuvre les orientations pédagogiques nationales, n'ait pu faire l'objet d'un échange préalable entre les collectivités fondatrices, Hermeline Malherbe propose de surseoir et d'organiser un vote électronique de l'assemblée.*

- *A l'unanimité le Conseil d'Administration décide que ce point fera l'objet d'un vote à distance par voie électronique*

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes  
Conseil d'Administration du 17 Février 2023**

**Projet de délibération 4\_2023 : Marché de Maintenance (UGAP)**

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le Décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°19/2020 du Conseil d'Administration en date du 10 Décembre 2020 adoptant le Budget Primitif 2022
- Vu l'article 7 alinéa 3 des statuts de l'EPCC

Étaient présents :

Excusés :

Considérant :

Pour optimiser ses conditions d'achat sur les prestations de service les plus coûteuses (entretien des bâtiments, télésurveillance, maintenance préventive et corrective), le Mémorial intègre régulièrement les procédures de mise en concurrence initiées par l'UGAP (centrale d'achats publics).

L'EPCC vient ainsi de participer à une consultation relative au renouvellement du marchés de maintenance préventive et corrective

Le nouveau marché a été attribué à l'entreprise IDEX pour un montant mensuel de 3.079,44€ HT/mois. Malgré les négociations, ce forfait de rémunération est supérieur de plus de 22 % au forfait actuel (2 510 € HT/mois) du fait de l'inflation, de l'extension du périmètre couvert et du vieillissement des installations techniques à entretenir.

➤ ***A l'unanimité, le CA autorise la Directrice ou son représentant à signer les actes liés à cette consultation et à procéder aux engagements financiers afférents***

\*\*\*

***A l'issue de la présentation des point inscrits à l'ordre du jour, Céline Sala Pons informe l'assemblée des principales orientations et décisions arrêtées lors de la venue au Mémorial du Secrétaire d'État Espagnol à la Mémoire Démocratique le 25 janvier dernier.***

***Elle explique ainsi que Fernando MARTINEZ LOPEZ a annoncé officiellement que l'Espagne reconnaît le camp de Rivesaltes comme l'un des hauts lieux de l'exil républicain espagnol, à l'instar d'autres sites mémoriels de la Région (château de Collioure, Plages d'Argelès, la tombe d'Azana à Montauban...)***

***Elle ajoute qu'une cérémonie officielle actant cette reconnaissance se déroulera au printemps 2023 associant l'ensemble des autres lieux concernés et qu'un colloque international sur la place et le rôle des lieux de mémoire sera organisé à Madrid, au Sénat, en octobre 2023 en partenariat avec le Mémorial du camp de Rivesaltes.***

***La séance est levée à 13h00***